

## TABLE DES MATIÈRES

<b>7.</b>	<b>MILIEU NATUREL D'INTÉRÊT OU SENSIBLE .....</b>	<b>7-1</b>
<b>7.1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>7-1</b>
<b>7.2</b>	<b>EAU.....</b>	<b>7-2</b>
	7.2.1 Caractéristiques du réseau hydrographique de surface.....	7-2
	7.2.2 Eau souterraine.....	7-6
<b>7.3</b>	<b>MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT.....</b>	<b>7-6</b>
	7.3.1 Milieux humides.....	7-7
	7.3.2 Boisés et érablières .....	7-10
	7.3.3 Parc national d'Oka .....	7-17
	7.3.4 Habitats sur les terres publiques.....	7-18
<b>7.4</b>	<b>ENJEUX RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT OU SENSIBLE .....</b>	<b>7-19</b>
	7.4.1 Protection et mise en valeur de l'ensemble des composantes du réseau hydrographique.....	7-19
	7.4.2 Conservation, mise en valeur et connectivité des habitats fauniques ou floristiques d'importance ou sensibles sur le territoire de la MRC .....	7-22
	7.4.3 Intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire .....	7-23
<b>7.5</b>	<b>GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT OU SENSIBLE.....</b>	<b>7-24</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 7-1	PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA MRC .....	7-3
TABLEAU 7-2	ANALYSE DE LA QUALITÉ DES RIVES DE LA MRC EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS, DU LAC DES DEUX MONTAGNES ET DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES .....	7-5
TABLEAU 7-3	RÉPARTITION DES MILIEUX HUMIDES .....	7-10
TABLEAU 7-4	SUPERFICIE ET INDICE DE CANOPÉE MÉTROPOLITAIN .....	7-11
TABLEAU 7-5	SUPERFICIE DES BOISÉS ET DES ÉRABLIÈRES .....	7-11
TABLEAU 7-6	IDENTIFICATION DES SITES D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE .....	7-29

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 7-1	DISTRIBUTION SPATIALE DES MILIEUX HUMIDES .....	7-9
FIGURE 7-2	TYPES DE CORRIDORS FORESTIERS .....	7-13
FIGURE 7-3	SUBDIVISIONS DU BOISÉ DE DEUX-MONTAGNES.....	7-16

## LISTE DES CARTES

CARTE 7- 1	ÉRABLIÈRES, BOISÉS ET CORRIDORS FORESTIERS .....	7-32
CARTE 7- 2	MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT, SAINT-EUSTACHE .....	7-33
CARTE 7- 3	MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT, DEUX-MONTAGNES ET SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC .....	7-34
CARTE 7- 4	MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT, SAINT-JOSEPH-DU-LAC ET POINTE-CALUMET.....	7-35
CARTE 7- 5	MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT, OKA .....	7-36
CARTE 7- 6	MILIEUX NATURELS D'INTÉRÊT, SAINT-PLACIDE .....	7-37

## ANNEXE

ANNEXE 7-1	CARACTÉRISTIQUES DES SECTEURS OÙ SE RETROUVENT LES PRINCIPAUX MILIEUX HUMIDES CARACTÉRISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC.....	7-38
ANNEXE 7-2	AIRES PROTÉGÉES.....	7-43

## 7. Milieu naturel d'intérêt ou sensible

### 7.1 Introduction

À l'intérieur d'une dynamique de développement local s'inspirant des concepts associés au développement durable, la qualité, la diversité et la pérennité du milieu naturel et des ressources qui le composent revêtent une importance considérable. Dans plusieurs cas, ces dernières participent activement au dynamisme de différents secteurs d'activité économique tels l'agriculture, le récréotourisme et la récréation ou contribuent à la définition d'une signature spécifique à un territoire.

Sur le territoire de la MRC, nos principales richesses sont l'eau, les paysages, les boisés et les corridors écologiques de même que certains habitats fauniques et floristiques. La présence d'aires protégées et de milieux humides sont également de grandes richesses pour la MRC. Par contre, dans plusieurs cas, ce patrimoine naturel présente un niveau élevé de vulnérabilité puisqu'il se localise à proximité de milieux urbanisés ou en voie de le devenir. De plus, cette vulnérabilité des milieux naturels d'intérêt est accentuée du fait qu'une portion significative de cette richesse se localise en terres privées.

Un aménagement et un développement du territoire capable de promouvoir une mise en valeur intégrée des ressources constituent des cibles importantes à atteindre pour la MRC. Cependant, beaucoup de travail doit encore être accompli avant que les principes de polyvalence, de cohabitation des usages et de développement pérenne des collectivités, que sous-tendent les orientations gouvernementales, fassent partie intégrante des grilles d'analyse servant à évaluer les politiques, programmes ou projets présentés. Un travail important de conciliation des intérêts privés versus ceux qui ont davantage un caractère collectif doit encore se poursuivre et des mécanismes appropriés de gestion de ces milieux demeurent à être développés et mis en application.

Conformément aux orientations gouvernementales et aux objectifs du PMAD de la CMM, la MRC entend proposer des mesures ou des actions qui lui permettront de participer activement, dans la mesure des moyens qu'elle a à sa disposition, à la protection de la qualité et de la disponibilité des multiples ressources des milieux naturels, entre autres en contribuant à l'atteinte de l'objectif métropolitain visant à protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. Le principal défi à relever consiste à s'assurer qu'un sain équilibre est développé entre conservation, mise en valeur des ressources et développement économique. Cet équilibre est essentiel à la fois pour les générations actuelles et celles à venir, et permet de contribuer à adapter le territoire de la MRC aux changements climatiques. L'avènement des changements climatiques est susceptible d'augmenter la fréquence et l'amplitude des phénomènes météorologiques extrêmes. Il s'avère donc important de considérer de nouvelles pratiques d'aménagement afin de mieux adapter les milieux. Les milieux naturels font partie des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. En laissant plus de place à ces différents milieux, ils peuvent jouer des rôles clés dans l'atténuation des vagues de chaleur, dans la rétention d'eau sur le territoire, dans le maintien de la biodiversité et dans la qualité de vie des citoyens en général.

### **Orientations gouvernementales**

- *Assurer la protection du patrimoine naturel ainsi que le maintien des espèces fauniques et floristiques et de leurs habitats.*
- *Protéger, réhabiliter et mettre en valeur les espaces publics et les éléments du milieu naturel en milieu urbanisé.*
- *Développer une approche de gestion globale visant l'utilisation polyvalente du patrimoine foncier québécois, l'harmonisation des divers usages et la concertation des différents partenaires.*
- *Assurer la pérennité et la mise en valeur des ressources forestières en tenant compte de la diversité des milieux.*

### **Objectifs ou critères métropolitains**

- *Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal.*
- *Protéger les rives, le littoral et les plaines inondables.*
- *Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques.*

## **7.2 Eau**

L'eau représente une ressource essentielle au dynamisme de plusieurs secteurs d'activité notamment ceux qui sont reliés à l'agriculture et au récréotourisme. Elle se présente sous la forme d'un réseau hydrographique de surface et de nappes souterraines. Compte tenu de l'intensité de l'occupation du territoire et des besoins spécifiques de certains des utilisateurs, cette ressource est soumise à des pressions d'importance variable.

Les organismes de bassins versants mettent en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin. La quasi-totalité du territoire de la MRC fait partie du territoire sous la responsabilité du COBAMIL (bassins des rivières Chicot et du Chêne, du cours d'eau Rousse et des bassins résiduels du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles). Le bassin de la rivière Saint-André, située au nord de Saint-Placide, est sous la responsabilité d'Abrinord.

### **7.2.1 Caractéristiques du réseau hydrographique de surface**

Les principaux plans d'eau sur le territoire de la MRC sont la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille Îles. Ces derniers sont alimentés par un réseau complexe de tributaires, la majorité d'entre eux sillonnent le milieu agricole. Le territoire de la MRC compte près de 400 kilomètres de cours d'eau intérieurs tels la rivière Chicot, la rivière du Chêne et le cours d'eau Rousse. Ce sont les trois principaux cours d'eau de la MRC et ils se jettent dans la rivière des Mille Îles ou le lac des Deux Montagnes et contribuent à drainer une partie importante du milieu agricole. Au total, 83 % des cours d'eau répertoriés sur le territoire se trouvent en milieu agricole, représentant 78 % de la longueur totale de ces plans d'eau (Gendron *et al.*, 2016).

La rivière des Outaouais<sup>1</sup> et le lac des Deux Montagnes s'étendent sur une longueur approximative de 47,5 km entre les barrages de Carillon et du Grand-Moulin. Le principal exutoire du lac des Deux Montagnes est la rivière des Prairies. Contournant l'île Bizard par le biais de deux canaux, cette rivière reçoit approximativement 50 % du débit provenant du lac des Deux Montagnes (1 100 m<sup>3</sup>/s). Le reste du débit est évacué par trois autres exutoires, soit celui de la rivière des Mille Îles (200 m<sup>3</sup>/s), le canal de Vaudreuil (335 m<sup>3</sup>/s) de même que le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue (550 m<sup>3</sup>/s) (Fortin, 1999).

Tableau 7-1 Principales caractéristiques hydrologiques du réseau hydrographique de la MRC

Rivière	Débit (m <sup>3</sup> /s)				
	Moyen annuel	Maximum quotidien		Minimum quotidien	
		Historique (année)	moyen	Historique (année)	moyen
Des Mille Îles (à Bois-des-Filion)	217,2	1 390 (1976)	768,9	11,8 (2010)	41,7
Des Outaouais (au barrage de Carillon)	1 978	9 217 (2019)	5 375	306 (1971)	748

Note : Aucune donnée de débit n'est disponible pour la rivière des Mille Îles au barrage du Grand-Moulin. Toutefois, le bassin versant à ce barrage est relativement le même que celui à Bois-des-Filion. Ainsi, les données de Bois-des-Filion peuvent être suffisamment représentatives pour notre territoire.

La moyenne annuelle de la rivière des Mille Îles est calculée de 1924 à 2018, alors que la période de référence pour les maximums et minimums quotidiens est de 1913 à 2018.

Les données au barrage de Carillon pour la rivière des Outaouais s'étendent de 1964 à 2019.

Source : Rivière des Outaouais : Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, 2020.  
Rivière des Mille Îles : Archives nationales des données hydrologiques (HYDAT), Environnement Canada, 2020.

Des études ont démontré que les apports solides en provenance de la rivière des Outaouais sont estimés à 540 000 t/an. On évalue entre 50 000 à 60 000 t/an les matières en suspension qui, de façon générale, sédimentent dans la partie profonde du lac des Deux Montagnes participant ainsi au processus d'eutrophisation des plans d'eau.

La qualité de l'eau est variable sur le territoire de la MRC. Celle en provenance de la rivière des Outaouais, séjournant dans la partie centrale du lac des Deux Montagnes, est généralement de bonne qualité. Par contre, l'eau qui alimente le milieu riverain est plus vulnérable aux particularités de l'utilisation du sol des rives; une portion importante de ces milieux ayant été artificialisés.

L'érosion et la dégradation ou la perte de milieux humides ou riverains sont les principaux problèmes affectant les milieux riverains de la MRC. Ces deux problématiques se retrouvent au cœur du plan d'action 2015-2020 du COBAMIL.

Au-delà des processus naturels qui sont à l'œuvre, une partie des problèmes observés est le résultat d'interventions anthropiques inappropriées ou ayant sous-évalué les effets cumulatifs associés aux différents aménagements réalisés. Pensons entre autres à l'imperméabilisation des sols ou à l'artificialisation des cours d'eau. Les mauvaises perceptions des milieux humides et la méconnaissance de leurs services écologiques contribuent également à leur dégradation ou aux pertes observées.

1 Elle représente la source d'eau principale du lac des Deux Montagnes, ce dernier étant en quelque sorte un élargissement de la rivière.

Les études réalisées par le Centre Saint-Laurent confirment une certaine forme d'accélération du processus d'eutrophisation soutenu par le rejet d'effluents agricoles ou d'eaux usées municipales possédant une teneur élevée en phosphore. Selon ces études, les concentrations observées de phosphore sont supérieures à celles permettant de protéger efficacement le plan d'eau contre le phénomène d'eutrophisation. La réduction de l'oxygène disponible résultant de la prolifération d'algues affecte certaines espèces de poissons et certains organismes aquatiques. Par contre, dans la mesure où les efforts d'assainissement entrepris en milieux urbains et agricoles se poursuivront au cours des prochaines années, les experts du Centre Saint-Laurent anticipent une amélioration progressive de la qualité de l'eau dans le bassin du lac des Deux Montagnes. D'ailleurs, plusieurs municipalités riveraines ont entrepris des travaux substantiels de mise à niveau ou d'amélioration de l'efficacité des systèmes d'épuration en place. Des efforts doivent aussi se poursuivre pour réduire la pollution agricole diffuse. La gestion de l'eau fait partie des enjeux soulevés dans le PDZA de la MRC. Le plan d'action du PDZA précise les actions et les partenaires associées permettant de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau et à la protection de cette ressource collective.

À l'été 2018, le COBAMIL a réalisé une patrouille de détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes sur la rivière des Outaouais et le lac des Deux Montagnes afin de dresser un portrait de la situation. Plusieurs colonies de myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) ont été observées sur toute la superficie patrouillée. Des plants de potamot crépu (*Potamogeton crispus*), de châtaigne d'eau (*Trapa natans*) et d'hydrocharide grenouillette (*Hydrocharis morsus-ranae*) ont également été observés. Une modélisation par analyse multicritères a identifié les zones les plus à risque pour la propagation, soit la Petite Baie à Saint-Placide, l'est de la baie de Saint-Placide et la baie des Indiens. Des recommandations quant aux actions à entreprendre pour limiter la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes ont été proposées par l'équipe du COBAMIL.

Les principales composantes du réseau hydrographique de la MRC se caractérisent par leur profondeur restreinte. Le lac des Deux Montagnes a une profondeur variant entre 2 et 6 mètres avec des fosses pouvant atteindre 14 mètres. En période estivale, la profondeur est inférieure à 4 mètres sur plus de 75 % de sa superficie (Robitaille, 1999). Cette situation complexifie la pratique d'activités nautiques et aquatiques. Le même constat s'applique à la rivière des Mille Îles. Compte tenu des différents obstacles naturels, cette dernière se prête surtout à la navigation de plaisance sans moteur. En 2010, des travaux ont été réalisés dans les hauts fonds à l'entrée de la rivière des Mille Îles afin d'améliorer l'écoulement des eaux à partir du lac des Deux Montagnes.

Plusieurs réservoirs (Baskatong, Cabonga, Dozois, Decelles, etc.) et barrages hydroélectriques, comme ceux des centrales de Carillon et de la rivière des Prairies, influencent le débit de la rivière des Outaouais et du lac des Deux Montagnes. Les réservoirs sont gérés par le Comité de régularisation de la rivière des Outaouais, lequel relève de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais. Hydro-Québec, membre de la commission, est la société gestionnaire des centrales mentionnées ci-haut.

Datant du milieu des années 80, le barrage du Grand-Moulin a été construit à la tête de la rivière des Mille Îles pour atténuer les fortes fluctuations des niveaux d'eau observées. Avant son érection, on y remarquait des phénomènes d'inondations récurrentes des rives au printemps et de sévères étiages à l'été. La construction du barrage a permis d'atténuer l'ampleur des fluctuations observées annuellement.

La rivière des Mille Îles a conservé, principalement à l'intérieur du tronçon localisé à l'est de Saint-Eustache, un cachet naturel qui a conduit en 1998 à la création du Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. L'organisme Éco-Nature assure la gestion de ce refuge, en plus d'aménager et mettre en valeur la

rivière et ses îles. À l'échelle de la MRC, ce refuge s'étend sur le territoire de Deux-Montagnes et de Saint-Eustache. L'équipe d'Éco-Nature prévoit l'agrandissement de la superficie des aires protégées au sein du refuge d'ici 2021.

À l'intérieur des terres, on observe la présence d'un vaste réseau de cours d'eau drainant généralement le milieu agricole. Entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et 1994, environ 20 % de ces cours d'eau ont fait l'objet de divers travaux d'aménagement, de réaménagement et de nettoyage sur le territoire de la MRC. Ces travaux ont généralement été réalisés à l'époque où le MAPAQ contribuait financièrement à l'entretien, au nettoyage et à l'aménagement des cours d'eau localisés à l'intérieur de la zone agricole.

Depuis janvier 2006, le gouvernement du Québec a légué aux MRC la compétence exclusive des cours d'eau et des lacs définie à la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1). De façon plus spécifique, cette responsabilité confère aux MRC certains pouvoirs afin d'assurer le libre écoulement des eaux de ces plans d'eau. Afin de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun en matière de gestion des cours d'eau et pour promouvoir les meilleures pratiques visant à préserver les plans d'eau et les services qu'ils procurent, une boîte à outils est en cours d'élaboration à la MRC. Celle-ci prévoit notamment la publication d'un dépliant sur la gestion des cours d'eau en milieu agricole.

### **Milieu riverain**

Le milieu riverain est un habitat transitionnel essentiel à la santé de l'écosystème aquatique. Par contre, certaines pratiques liées à l'urbanisation du territoire, incluant la multiplication des surfaces imperméables, l'aménagement d'ouvrages de contrôle de l'érosion et le drainage rapide des milieux par le biais des égouts pluviaux, ainsi que certaines pratiques liées à l'agriculture, incluant l'aménagement de fossés et de conduite de drainage, le compactage des terres et le déboisement des rives l'ont altéré de plusieurs façons.

Tableau 7-2 Analyse de la qualité des rives de la MRC en bordure de la rivière des Outaouais, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles

Analyse de l'intégrité de la rive <sup>1</sup>	Niveau d'intégrité de la bande riveraine (longueur en mètre)				
	Naturelle	En régénération	Semi-artificielle	Artificielle	Total
Sans infrastructure	8 425	3 805	7 535	3 130	22 895
Béton	0	410	7 430	1 115	8 955
Pierre cimentée ou bloc	195	305	2 620	55	3 175
Enrochement	435	985	11 110	2 045	14 575
Bois	0	0	40	40	80
Gabions ou treillis	0	0	40	0	40
Autres matériaux	0	25	40	0	65
<b>Sous-total</b>	<b>9 055</b>	<b>5 530</b>	<b>28 815</b>	<b>6 385</b>	<b>49 785</b>
Parc national d'Oka <sup>2</sup>	10 865	365	105	0	11 335
Terres fédérales	1 650	205	710	50	2 615
<b>Total</b>	<b>21 570</b>	<b>6 100</b>	<b>29 630</b>	<b>6 435</b>	<b>63 735</b>

Note : 1. L'analyse a été réalisée par Enviro Vidéographique en 1995.

2. La longueur de la rive naturelle inclut aussi 2 045 mètres de plage à l'intérieur des limites du parc national d'Oka.

Source : Municonsult, 2001.

Au fil des années, une partie non négligeable du milieu riverain de la MRC a été artificialisée par le redressement, l’empiétement, l’endiguement, l’enrochement, le remblayage et le bétonnage des rives, et ce, à des fins agricoles, urbaines ou récréotouristiques. Selon une étude réalisée en 1995, publiée en 2001 et en excluant la plage du parc national d’Oka un peu moins de 20 % des rives des principaux plans d’eau de la MRC sont demeurées à l’état naturel.

<b>Les principales fonctions stratégiques de la rive à l’état naturel</b>	
Habitat pour la faune et la flore	Écran au réchauffement excessif de l’eau, régulateur du cycle hydrologique
Barrière contre l’apport de sédiments aux cours d’eau	Filtre pour les nutriments, contre la pollution de l’eau
Rempart contre l’érosion des sols et des rives	Brise-vent naturel
Régulateur du cycle hydrologique	Protection de la qualité esthétique du paysage

Source : **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables : Guide d’interprétation, 2015.**

### **Littoral**

Les limites des municipalités riveraines à la rivière des Outaouais, au lac des Deux Montagnes ainsi qu’à la rivière des Mille Îles s’étendent jusqu’à la ligne médiane de ces plans d’eau. Quelques ouvrages importants d’intérêt public comme le barrage du Grand-Moulin, les digues de Pointe-Calumet, de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et de Deux-Montagnes ont été réalisés. On y retrouve aussi deux quais localisés dans les municipalités d’Oka et de Saint-Placide. Ces derniers ont engendré des modifications significatives des caractéristiques environnementales tant du littoral que des zones riveraines environnantes.

Le corridor nautique, particulièrement dans le secteur du lac des Deux Montagnes, est fort achalandé pendant la période estivale. C’est l’un des plus prisés dans la région métropolitaine pour le nautisme et la plaisance. Durant la période hivernale, le littoral est aussi utilisé pour quelques activités récréatives comme la pêche blanche et le patin.

#### **7.2.2 Eau souterraine**

Le territoire de la MRC dispose d’une réserve intéressante d’eau souterraine. Une étude réalisée par la Commission géologique du Canada et le centre géoscientifique de Québec fournit des informations précieuses sur les caractéristiques de cette ressource et sur les moyens à prendre pour la protéger adéquatement. Cette recherche a permis d’approfondir nos connaissances sur la dynamique et la vulnérabilité des eaux souterraines à l’intérieur de sols fracturés.

### **7.3 Milieux naturels d’intérêt**

Sur le territoire de la MRC quelques sites se distinguent par leur valeur écologique ou esthétique. De façon générale, ces derniers abritent des habitats fauniques et floristiques d’importance. Plusieurs d’entre eux se localisent en bordure ou à proximité du réseau hydrographique principal et sont répertoriés par Canards Illimités Canada et le MELCC comme milieux humides.

En 2009, Canards Illimités Canada a procédé à l’identification et la caractérisation des milieux humides par photointerprétation. La partie du territoire de la MRC faisant partie intégrante de la CMM a été rendue



publique en 2010, alors que Saint-Placide a été inventorié en 2015 dans le cadre d'un exercice de cartographie des milieux humides du bassin versant de la rivière du Nord et des territoires municipaux dans la partie sud des Laurentides grâce à un partenariat avec plusieurs organismes régionaux et gouvernementaux et coordonné par Abrinord. La démarche visait à encourager les parties prenantes à accroître la connaissance de ces milieux et à promouvoir la protection et la mise en valeur de ces milieux.

En 2019, le MELCC a publié une cartographie des milieux humides potentiels regroupant les données de Canards Illimités Canada ainsi que d'autres sources comme celles l'Atlas des basses terres du Saint-Laurent ou encore l'inventaire écoforestier du Québec méridional. Ces données sont représentées dans les cartes du présent SAD.

### ***Vulnérabilité des milieux naturels d'intérêt***

De façon générale, l'ensemble des sites ayant une valeur écologique ou esthétique est vulnérable puisque ces sites se localisent dans des secteurs fortement sollicités par différentes activités à caractère anthropique. De plus, ils sont généralement situés à l'intérieur ou à proximité d'un milieu voué à l'urbanisation ou à l'agriculture.

Par ailleurs, les espèces exotiques envahissantes<sup>2</sup> (EEE) sont une des principales causes de la perte de la biodiversité indigène et contribuent aussi à la dégradation des écosystèmes et à la perte de services écosystémiques. Ils constituent une menace à l'intégrité des milieux naturels. Certaines EEE ont été répertoriées par Canards Illimités Canada dans les différents milieux humides, d'autres par le COBAMIL dans la rivière des Outaouais entre Saint-Placide et le parc national d'Oka. De plus, la MRC se retrouve dans la zone réglementée à l'égard de l'agrile du frêne, un insecte asiatique qui s'attaque mortellement principalement aux frênes. Ces arbres étant bien adaptés aux conditions urbaines, la présence de l'agrile sur le territoire peut mener à une dégradation du couvert forestier urbain, augmentant ainsi les îlots de chaleur et les effets y étant associés. Sa présence a été confirmée à Saint-Eustache et à Deux-Montagnes.

#### **7.3.1 Milieux humides**

Il ne reste plus que quelques milieux humides sur le territoire de la MRC puisque plusieurs d'entre eux ont disparu avec les différentes périodes d'urbanisation du territoire. Une analyse des zones riveraines de la MRC a permis de recenser, en plus de la Grande Baie localisée dans le parc national d'Oka, huit milieux humides riverains présentant un potentiel de conservation et de mise en valeur (Municonsult, 2001).

L'ensemble des milieux humides liés au réseau hydrographique principal recensés Municonsult (2001) se situe à l'intérieur de la limite de la plaine inondable de récurrence 0-2 ans. Ces derniers font partie de la zone littorale et ils se localisent à l'intérieur ou à proximité de zones urbaines. Les principaux secteurs identifiés sont :

- l'embouchure de la rivière du Chicot incluant les îles Yale, Norbert-Aubé et Lambert-Guérin;
- l'embouchure de la rivière du Chêne incluant les îles Arthur-Sauvé et Hector-Champagne;
- les rapides du Grand Moulin;
- la fraysère de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

---

<sup>2</sup> Le MELCC définit les espèces exotiques envahissantes comme suit : un végétal, un animal ou un micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) qui est introduit hors de son aire de répartition naturelle. Son établissement et sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

- la plaine inondable du ruisseau Perrier de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac;
- la Grande Baie du parc national d’Oka;
- le secteur de la rivière aux Serpents du parc national d’Oka;
- le secteur de la Baie de Saint-Placide;
- les îles Pelées de l’archipel de Carillon.

Les caractéristiques de ces milieux humides se trouvent à l’annexe 7-1.

Au total, plus de 1 928 ha de milieux humides sont répertoriés en milieu terrestre dans la MRC. Ces données ont été réalisées en 2019 par le MELCC et incluent les données répertoriées par Canards Illimités Canada sur le territoire de la MRC. Ces données identifient de grands complexes de milieux humides entre autres dans les municipalités d’Oka et de Saint-Placide. Ces complexes représentent un regroupement de milieux humides répertoriés et séparés par une distance égale ou inférieure à 30 mètres (Canards Illimités Canada et MDDELCC, 2016). La loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (Projet de loi n° 132, 2017, chapitre 14) demande aux MRC d’élaborer et de mettre en œuvre un *Plan régional des milieux humides et hydriques* dans lequel l’ensemble des milieux doivent être répertoriés. Ce plan, afin d’être approuvé par le ministre, doit respecter les principes suivants :

- favoriser l’atteinte du principe d’aucune perte nette;
- assurer une gestion cohérente par bassin versant;
- tenir compte des enjeux liés aux changements climatiques.

La démarche permettra de faire ressortir et de mettre en valeur les enjeux de conservation des milieux humides et hydriques sur le territoire et d’identifier les milieux qui offrent un intérêt particulier pour la conservation, les milieux pouvant potentiellement être restaurés et les milieux qui devraient être visés par des mesures d’encadrement des activités susceptibles d’être réalisées afin d’en assurer une utilisation durable.

Des milieux humides ont été répertoriés dans toutes les municipalités de la MRC, mais de manière inégale. La figure 7-1 représente la distribution des milieux humides répertoriés par le MELCC et Canards Illimités Canada sur l’ensemble du territoire.

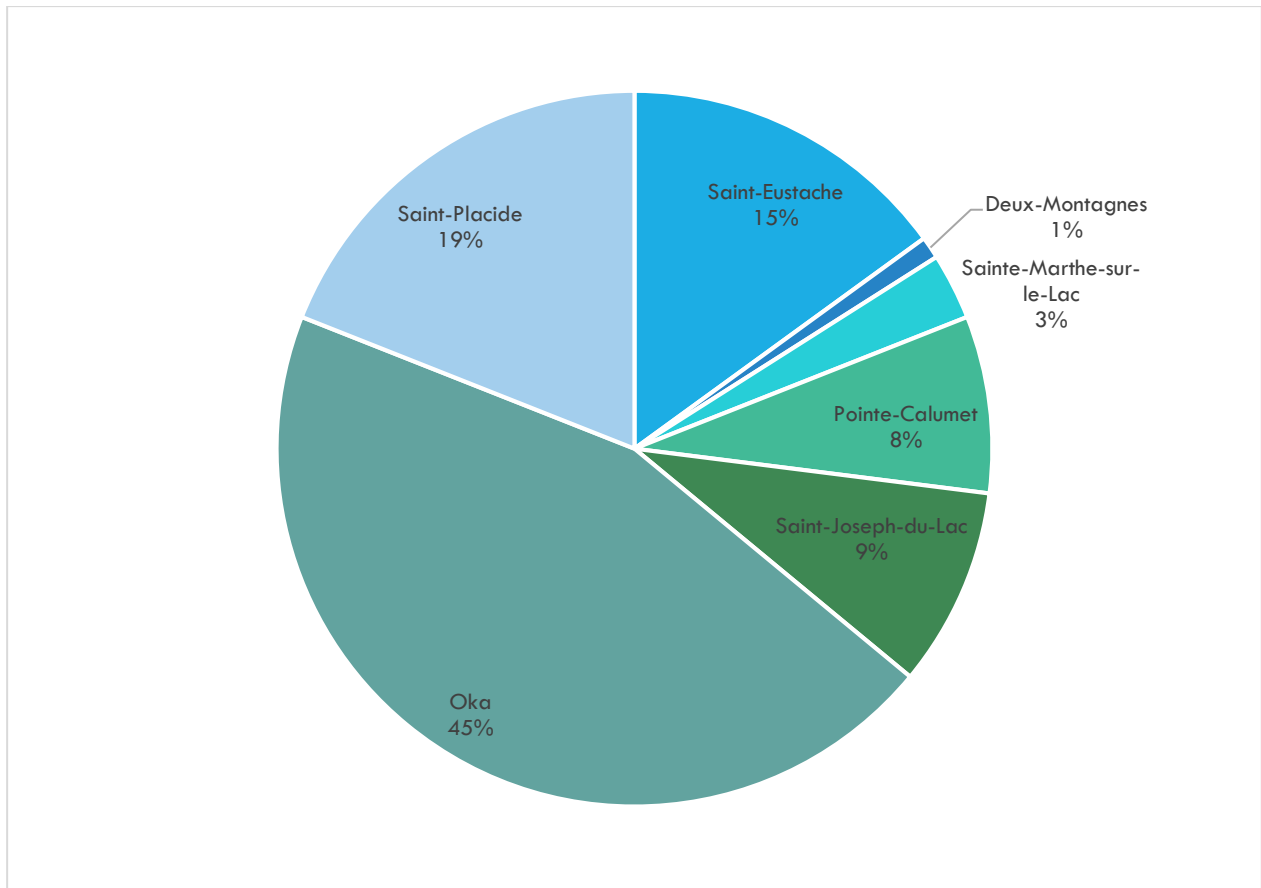


Figure 7-1 Distribution spatiale des milieux humides

Source : MELCC (2019) et planimétrie de la MRC de Deux-Montagnes, 2020.

Les milieux humides sont importants puisqu'ils constituent des habitats, voire des refuges de qualité pour la faune et la flore. Dans certains cas, ils sont devenus des sites privilégiés de contact avec les plans d'eau ainsi que les ressources cynégétiques et halieutiques<sup>3</sup>. Ils abritent notamment des espèces à statut précaire désignées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01). Contribuant au maintien ou à la protection de la biodiversité, ces milieux sont utilisés comme site de frai, d'alevinage et d'alimentation par plusieurs espèces de poissons, d'amphibiens et de reptiles ainsi que par plusieurs espèces d'oiseaux. Parmi leurs bénéfices, ils apportent une contribution significative à la biodiversité, à la gestion des inondations et à l'adaptation aux changements climatiques. Ces milieux forment également des ensembles paysagers intéressants au plan environnemental, social et économique.

<sup>3</sup> Les ressources cynégétiques et halieutiques font référence aux ressources relatives à la chasse et la pêche respectivement.

Tableau 7-3 Répartition des milieux humides

Municipalité	Superficie des milieux humides (ha)		Proportion du territoire terrestre en milieux humides
	Totale	Terrestre	%
Saint-Eustache*	339,2	282,2	4,0
Deux-Montagnes*	12,2	4,4	0,7
Sainte-Marthe-sur-le-Lac*	58,0	44,1	5,0
Pointe-Calumet*	189,1	160,5	32,0
Saint-Joseph-du-Lac*	213,0	213,0	5,1
Oka*	1 011,5	833,0	12,1
Saint-Placide**	425,9	391,2	9,2
<b>Total MRC</b>	<b>2 248,7</b>	<b>1 928,5</b>	<b>7,9</b>

Note : Une partie des milieux humides se trouvent dans le littoral.

Source : \* MELCC (2019) et planimétrie de la MRC de Deux-Montagnes, 2020.

Le milieu humide associé à la Grande Baie fait partie intégrante du parc national d’Oka. Le plan directeur qui gouverne les choix d’aménagement et de développement du parc impose un zonage de préservation lequel est associé à un ensemble de mesures permettant d’assurer la pérennité de ce milieu. La mise en application de l’ensemble des mesures est sous la responsabilité du MFFP.

### 7.3.2 Boisés et érablières

La MRC se localise au cœur du domaine bioclimatique de l’érable à caryer cordiforme. Ce domaine est majoritairement peuplé d’essences feuillues qui préfèrent les endroits plutôt chauds. Les principales essences d’arbres que l’on y retrouve sont l’érable à sucre, le caryer cordiforme, le frêne blanc, l’orme d’Amérique, le chêne rouge et le pin blanc. On y retrouve aussi des chênes bicolores, des chênes à gros fruits, des érables rouges, des caryers ovales ainsi que des espèces vulnérables telles que l’érable noir.

L’indice de canopée<sup>4</sup> métropolitain 2017 réalisé par la CMM place la canopée de la MRC, excluant Saint-Placide, à 37,5 %. À l’échelle des municipalités, ces ratios varient de 22,8 % (Saint-Eustache) à 55,8 % (Oka). Depuis 2011, l’indice de canopée de la MRC a augmenté. Il en va de même pour toutes les municipalités du territoire, à l’exception de Saint-Eustache qui a vu son indice diminuer légèrement entre 2015 et 2017. Cet indice, calculé par la CMM, représente la proportion du territoire recouvert par des arbres de plus de 3 mètres de hauteur (CMM, 2017). Au sein de la couronne Nord de la CMM, la MRC se classe en première place pour l’indice de canopée et au deuxième rang sur le total des 14 MRC et territoires de la CMM. Néanmoins, des efforts doivent se poursuivre afin de mettre en place des mesures pour assurer le maintien, la pérennité et la mise en valeur des ressources ligneuses existantes. Un territoire pourvu d’une grande quantité d’arbres et de boisés est susceptible d’en retirer des bénéfices sociaux,

4 L’indice de canopée est le ratio de superficie projetée de la couronne des arbres sur la superficie terrestre du territoire converti en pourcentage.

environnementaux et économiques puisqu'un couvert arboré élevé contribue entre autres à la lutte contre les îlots de chaleur, au maintien de la biodiversité et à une population en santé physique et mentale.

Tableau 7-4 Superficie et indice de canopée métropolitain

Municipalité	Superficie de canopée (ha)	Indice de canopée (%)
Saint-Eustache	1 603	22,8
Deux-Montagnes	178	29
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	211	24,4
Saint-Joseph-du-Lac	1 449	35
Pointe-Calumet	221	48,5
Oka	3 851	55,8
Saint-Placide	N/A	N/A
<b>Total MRC</b>	<b>7 513</b>	<b>37,5</b>

Source : CMM, Indice de canopée métropolitain 2017, 2019.

Comme plusieurs MRC faisant partie de la CMM, la MRC a subi de nombreuses pertes de superficies boisées en raison notamment des pressions reliées au développement urbain et agricole. La proportion boisée de la MRC, soit le ratio de superficie boisée sur la superficie terrestre se chiffre à 31,9 % selon les données comptabilisées par la MRC en 2020. Le Service canadien de la faune soutient qu'un ratio de 30 à 50 % à l'échelle d'un territoire de la taille de la MRC constitue le seuil minimal pour assurer le maintien de niveaux sains de faune et de flore indigènes (Environnement Canada, 2013). Le niveau de superficie boisée de la MRC doit donc être considéré comme préoccupant et cela, d'autant que la majorité des municipalités qui composent la MRC montre une proportion boisée en deçà du seuil de 30 % considéré comme le minimum absolu à préserver.

Tableau 7-5 Superficie des boisés et des érablières

Territoire	Superficie (ha)				Proportion (%) boisée
	Boisés inclus dans les bois et corridors forestiers	Boisés non agricoles	Érablières	Total	
Saint-Eustache	935	63	417	1 175	16,7
Deux-Montagnes	0	26	5	26	4,3
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	8	61	24	68	7,7
Pointe-Calumet	0	148	46	148	29,6
Saint-Joseph-du-Lac	1 126	176	820	1 360	32,6
Oka	1 648	2 203	1 068	3 762	54,8
Saint-Placide	1 111	22	525	1 226	28,9
<b>MRC de Deux-Montagnes</b>	<b>4 828</b>	<b>2 700</b>	<b>2 905</b>	<b>7 766</b>	<b>31,9</b>

Note : La superficie boisée totale inclut celle des érablières, des boisés non agricoles et des boisés inclus dans les bois et corridors forestiers, mais ces dernières ne sont pas mutuellement exclusives; les érablières considérées sont les peuplements

forestiers propices à la production de sirop d'érable de quatre hectares et plus; les boisés non agricoles considérés sont ceux d'un hectare et plus; la proportion boisée est donnée selon la superficie terrestre de la MRC.

---

Source : MRC de Deux-Montagnes, boisés, érablières et bois et corridors forestiers, 2020.

Les principaux espaces boisés se localisent à l'intérieur de la plaine agricole (65 % des boisés de la MRC se localisent en zone agricole). Ces derniers sont majoritairement des peuplements inéquiens alors que ceux qui sont localisés à l'intérieur des zones plus densément habitées sont surtout du type équien<sup>5</sup>. Le chapitre 4 du SAD portant sur l'agriculture fournit davantage de détails sur les boisés agricoles en particulier.

Selon une analyse réalisée par la MRC en 2017, la taille médiane des boisés sur l'ensemble du territoire est de 3,6 ha. À l'intérieur de la zone agricole, cette valeur se situe à 4,4 ha, alors que dans les limites du périmètre d'urbanisation, elle descend à 1,7 ha. Cette faible superficie médiane des boisés est généralement compensée par leur organisation dans l'espace puisque ces derniers sont regroupés et forment, dans plusieurs cas, des réseaux de refuges ou des corridors écologiques propices aux déplacements sécuritaires de différentes espèces fauniques et aviaires. Le faible taux d'isolement des boisés en fait des milieux propices à l'accueil d'espèces fauniques. Toutefois, ces corridors sont vulnérables entre autres aux activités humaines, au développement immobilier et à l'agriculture de grande surface. Compte tenu de la faible superficie des boisés, toute fragmentation supplémentaire peut entraîner une augmentation de la perte de biodiversité. Dans le contexte de la MRC, une attention particulière doit être portée aux petits fragments qui servent de « pas japonais » entre deux noyaux de biodiversité.

Plusieurs érablières matures possèdent une valeur paysagère inestimable pour la collectivité locale puisqu'elles sont visibles à partir du réseau routier supérieur. Elles constituent des points de repère importants et font partie du patrimoine naturel de la MRC. Les massifs les plus significatifs en termes de superficie se localisent dans le secteur du Calvaire d'Oka de même que sur les collines d'Oka, notamment sur la montagne Jumelle. Leur valeur est accrue par la rareté des boisés matures sur le territoire de la MRC.

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la MRC, il ne reste pratiquement plus de boisés, les boisés d'un hectare et plus se faisant de plus en plus rares. Plus de 40 % d'entre eux constituent de petits fragments d'un hectare ou moins. Toutefois, malgré leur faible superficie, ces fragments jouent un rôle important pour le maintien de l'équilibre écosystémique et servent de lien entre deux plus grands réservoirs de biodiversité. Ils jouent également un rôle important dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains en créant des zones de fraîcheur et en filtrant les poussières et polluants.

Parmi les différents services écologiques soutenus par les boisés, notons le maintien de la qualité de l'air, la diminution des risques d'inondation, la préservation des sols contre l'érosion hydrique et éolienne, l'assainissement de l'air, les bénéfices pour les activités récréatives et touristiques, ainsi que plusieurs bénéfices sur la santé physique et psychologique des individus vivant à proximité de ces milieux.

### ***Corridors écologiques***

Un corridor écologique relie deux grands habitats réservoirs de biodiversité par de petits fragments (petits parcs, arbres solitaires, petits boisés, etc.) ou par des éléments de paysage (bandes riveraines, haies brise-

---

5 Un peuplement est équien lorsque les tiges qui le composent sont dans la même classe d'âge; il est inéquien lorsque ces dernières sont dans des classes d'âge différentes (MRN, 2015).

vent, rue arborée, etc.). Ce corridor peut être d'origine naturelle et continue entre deux noyaux de biodiversité.

Un exercice d'identification de corridors écologiques a été réalisé par Éco-corridors laurentiens (ECL). L'étude vise à représenter les corridors potentiels de mouvement de la faune et de la flore entre le parc national d'Oka et le parc national du Mont-Tremblant (Collette-Hachey, 2015). Cette caractérisation démontre que la MRC offre un potentiel de déplacement intéressant, particulièrement pour les espèces des milieux ouverts vers les MRC voisines. Toutefois, une évaluation plus précise, à l'échelle de la MRC, permettrait de mieux cibler les corridors potentiels. Les corridors écologiques apportent de nombreux bénéfices tant au point de vue environnemental que social et économique. Ils constituent des habitats ou des zones de transit pour la faune et la flore, assurent un échange génétique créant ainsi des populations plus résilientes, contribuent à limiter l'érosion par le vent dans le cas de haies brise-vent ou par l'eau dans le cas de bandes riveraines et peuvent favoriser l'attrait récréotouristique en préservant la qualité des paysages et en offrant des aménagements propices à la pratique d'activités extérieures. Dans un contexte de changements climatiques, le maintien de corridors de connectivité entre les composantes du milieu naturel permet d'assurer une pérennité des populations fauniques et floristiques.

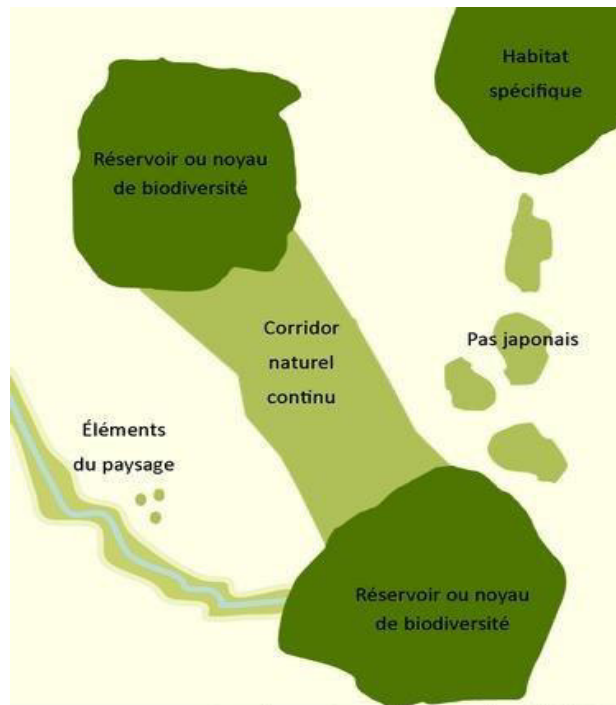


Figure 7-2 Types de corridors forestiers

Source : Nature action Québec.

### **Bois et corridors forestiers**

La CMM identifie, au PMAD, des bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain et demande aux MRC d'y prévoir des mesures particulières pour assurer leur protection. Ils font partie du potentiel d'aires de conservation des milieux naturels du Grand Montréal. Sur le territoire de la MRC, ces bois et corridors forestiers se localisent presque exclusivement dans la zone agricole et couvrent une superficie de 6 577 hectares. Les limites de certains de ces bois et corridors forestiers ont été révisées dans le cadre du SAD

dans les municipalités d'Oka et de Saint-Joseph-du-Lac et certains ont été identifiés dans la municipalité de Saint-Placide. La révision de ces limites ainsi que l'ajout de certains bois et corridors forestiers ont pour objectif de tenir compte des boisés inclus dans les corridors écologiques identifiés par Éco-corridors laurentiens. Au total, une superficie de 9 074 hectares de bois et corridors forestiers est identifiée à la carte 7-1 du SAD de la MRC.

### ***Collines d'Oka***

Les collines d'Oka sont un regroupement de collines appartenant aux Montérégiennes, culminant à des élévations variant entre 60 et 250 mètres. Prenant l'allure d'une fenêtre de roches précambriennes ouverte sur la vaste plaine de Montréal, les collines d'Oka marquent fortement le paysage de la MRC. Elles se composent d'au moins huit sommets localisés surtout dans la municipalité d'Oka; le mont Bleu, localisé au nord-ouest de la municipalité, représente le plus haut de ces sommets. Les sommets suivants se localisent dans le parc national d'Oka ou dans ses environs : la colline du Calvaire; la montagne du Radar (aussi nommé le mont Oka); la colline Masson; la colline Saint-Sulpice (aussi nommée la butte du Sacré-Cœur); la colline de l'Est ainsi que la colline de la Grande Baie. Avoisinant ces derniers, la montagne Jumelle représente le deuxième plus haut sommet des collines d'Oka et se localise principalement dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Cette montagne se caractérise par une forte proportion de pentes supérieures à 15 %. Elle fait partie intégrante de la zone agricole, avec quelques parcelles cultivées sur ses versants. Une part significative des versants de cette montagne abrite également des peuplements d'éraiblières ayant plus de 80 ans. La carte 3-1 du chapitre 3 du SAD portant sur les paysages et l'activité récréotouristique permet de visualiser la délimitation des collines d'Oka, de même que la localisation approximative des différents sommets qui les composent.

### ***Pinède d'Oka***

Constituée majoritairement de pins blancs, la Pinède d'Oka représente la plus vieille forêt plantée par l'homme au Québec (Girard, 1990). Historiquement, cet écosystème forestier se subdivise en deux principales composantes, soit la Petite Commune (côté est du rang de l'Annonciation) et la Grande Commune (côté ouest du rang de l'Annonciation).

Au fil des années, dans le secteur localisé dans la partie occidentale de la Grande Commune, plusieurs plantes médicinales ont été inventoriées notamment par les membres de la communauté autochtone. Cette partie de la Pinède a subi moins de coupes sévères ce qui explique la présence d'arbres plusieurs fois centenaires (Girard, 1990).

S'étendant de part et d'autre du rang de l'Annonciation, ce boisé se localise sur un vaste dépôt du quaternaire constitué d'une couche épaisse d'argile imperméable sur laquelle repose une couche de sable fin et instable. Ce secteur est traversé par une douzaine de sources d'eau. Les caractéristiques environnementales de ce milieu le rendent vulnérable aux mouvements de sol.

Ce boisé raconte une partie de l'histoire de la municipalité puisque les Mohawks et les Pères Sulpiciens ont planté, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des pins en rangées pour contrôler l'érosion qui sévissait. Avant la plantation, ce site était utilisé par les agriculteurs des environs incluant les agriculteurs mohawks. Il servait de lieu de pacage pour les animaux. Le broutage a créé un déséquilibre environnemental avec comme conséquence l'ensablement, à maintes reprises, du noyau villageois. Une plantation de pins a été effectuée dans le but de contrer ce phénomène épisodique.



Girard (1990) suggère dans ses écrits que le reboisement de la forêt d'Oka, de mains d'hommes, a été la première grande tentative de reboisement au Québec et probablement la seconde au Canada. Le choix des essences et les méthodes de plantation s'inspirent grandement des techniques françaises (arbres plantés en rangées) et anglaises (arbres plantés au hasard). Sur une période de 20 ans, on estime qu'environ 100 000 arbres ont été plantés à l'intérieur de la Pinède d'Oka.

À la suite de plusieurs coupes sévères qui affectèrent la sécurité et la qualité de vie des résidents d'Oka, la municipalité obtient le droit en avril 1947 d'exproprier ce secteur pour y interdire ou limiter le développement à l'intérieur de la Petite et de la Grande Commune.

Jusqu'à aujourd'hui, la Pinède a fait l'objet de peu de travaux d'aménagement. Au cours des dernières années, plusieurs y ont observé une certaine forme de dépérissement de la plantation. Une partie de ce boisé se localise aux franges d'une zone agricole et d'un milieu urbanisé.

### ***Boisé de Deux-Montagnes***

Des inventaires fauniques et floristiques réalisés dans le boisé de Deux-Montagnes ont permis de mettre en lumière les caractéristiques exceptionnelles de ce milieu, lequel inclut un milieu humide. Selon les informations disponibles à l'intérieur du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées Laurentides (PPMV), ce boisé serait un écosystème forestier exceptionnel de type rare, ancien et refuge<sup>6</sup>.

D'une superficie totale de 13,4 hectares, ce boisé, composé d'une érablière à caryer et à érables noirs, constitue l'un des rares massifs boisés de qualité à l'intérieur des milieux urbanisés. La strate arborescente d'une densité de 80 % avec un âge moyen de 70 à 90 ans lui confère un haut potentiel de conservation.

La localisation urbaine, au sein d'une aire TOD, de ce boisé fait en sorte qu'il est très achalandé et qu'il subit de nombreux stress d'origine anthropiques. Un espace de stationnement attenant au boisé est susceptible d'accentuer les risques d'une dégradation environnementale associée au phénomène de pollution diffuse.

Ce boisé, de tenure en partie privée et en partie publique bénéficie d'une protection légale sur son ensemble. Le milieu naturel d'intérêt du boisé de Deux-Montagnes est donc composé du refuge faunique de Deux-Montagnes et de la réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine.

---

6 Un écosystème rare se définit en fonction de sa composition en espèces végétales ou de sa structure. De plus, il occupe un nombre limité de sites et couvre une faible superficie. Dans un écosystème ancien, on retrouve des arbres dominants qui ont largement dépassé l'âge de la maturité biologique, compte tenu de l'environnement et de la position géographique. Les écosystèmes forestiers refuges sont caractérisés par une forêt qui abrite soit un nombre important d'espèces menacées, soit une population particulièrement importante pour la survie d'une espèce menacée. Cette information est tirée du Document de connaissances du PPMV de la région des Laurentides, page 2-169.



Figure 7-3 Subdivisions du boisé de Deux-Montagnes

### ***Refuge faunique de Deux-Montagnes***

La section du boisé situé au nord de la piste cyclable appartient à l'ARTM. On y retrouve une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, la couleuvre brune. Cette dernière est l'espèce de serpent la plus rare au Québec et se retrouve uniquement dans la grande région de Montréal. Elle réside surtout dans des clairières, des prés, des champs en friche, des terrains buissonneux où il y a abondance de planches, de pierres plates, de bûches ou autres abris. Des aménagements ont été réalisés afin de préserver cet habitat. En 2017, la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent a réalisé une corvée dans le refuge afin de maintenir les habitats de la couleuvre brune. Outre cette couleuvre d'exception, de nombreux oiseaux peuvent être observés dans le boisé, dont la buse à épaulettes, le grand pic, le pic mineur et le canard branchu. Le tamia rayé, le lièvre d'Amérique et le raton laveur sont certains mammifères qui peuvent être aperçus au sein du boisé. Le boisé d'une superficie de 5,3 hectares a été désigné comme refuge faunique le 4 mai 2000 en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61-1).

### ***Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine***

Le boisé d'une superficie de 8,1 hectares, situé au sud de la piste cyclable et à l'est du boulevard de Deux-Montagnes, appartient à la ville de Deux-Montagnes. Le 3 janvier 2013, le MDDEFP a officiellement reconnu le Boisé-Roger-Lemoine comme étant une réserve naturelle conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01). Cette reconnaissance est valide pour une durée de 100 ans et fait de ce milieu la première réserve naturelle appartenant à une municipalité. Malgré sa localisation très urbaine, des plantes indigènes à statut précaire, dont la Sanguinaire du Canada

(*Sanguinaria canadensis*) et l'Asaret du Canada (*Asarum canadense*) peuvent être observées dans le boisé, signe d'une grande richesse (CMM, 2013).

### 7.3.3 Parc national d'Oka

Le parc national d'Oka est un milieu ayant une très haute valeur au plan écologique. Au chapitre des immeubles sous une juridiction provinciale, ce site de près de 24 km<sup>2</sup> abrite le plus haut nombre de plantes vasculaires rares au Québec. Selon les inventaires réalisés en 2008 et 2009 publiés par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 35 espèces de plantes vasculaires menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ont été identifiées au parc, sur un total de 678 taxons vasculaires répertoriés (Sabourin et Vermette, 2010). De plus, un inventaire mycologique réalisé au parc national d'Oka sur sept années distinctes entre 1989 et 2004 a permis d'identifier un total de 126 espèces dont 39 sont considérées rares ou très rares. Fait encore plus d'intérêt, trois espèces de champignons inventoriés ne sont retrouvés nulle part ailleurs au Québec (Goulet, 2017).

Les inventaires et observations fauniques les plus récentes au parc font état de la présence de plusieurs espèces de chauves-souris, dont la chauve-souris rousse, la chauve-souris pygmée de l'Est, la chauve-souris cendrée et la chauve-souris argentée, toutes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables par le MELCC. Les inventaires sur eBird dénotent plus de 200 espèces d'oiseaux qui fréquentent les différents secteurs du parc. Des inventaires ichthyologiques dans le lac de la Sauvagine ont fait état de la présence de 11 espèces de poissons. (M. Lemay, communication personnelle, 2020)

À l'intérieur du parc, on retrouve trois grandes zones relativement homogènes, soit les suivantes :

- Le Calvaire. Ce milieu se caractérise par une forte proportion de pentes supérieures à 30 %. Les principaux groupements forestiers inventoriés sont le chêne rouge, le pin blanc, l'érable rouge, le bouleau à papier et le tilleul d'Amérique. L'âge moyen des arbres se situe à environ 70 ans. De plus, ce site profite d'une protection supplémentaire puisque le secteur des chapelles est protégé par le ministère de la Culture et des Communications depuis 1982.
- Le secteur du camping. Ce milieu se caractérise par une pinède à chêne rouge et une chênaie rouge à pin blanc et érable rouge.
- Les secteurs de la Grande Baie et de la rivière aux Serpents. Ces sites s'apparentent aux milieux humides et abritent une érablière argentée.

De façon générale, les peuplements forestiers sont en bonne santé. Les peuplements sont à maturité et présentent un bon pourcentage de recouvrement dans toutes les strates arborescentes et arbustives. La régénération y est très bonne. Quelques érablières subissent un processus de dépérissement, ce dernier est particulièrement visible sur une partie des collines du Calvaire et de l'Est.

La forêt de la Grande Baie renferme trois habitats fauniques cartographiés. On y retrouve une héronnière de 15 plateformes en date de l'inventaire de juin 2017. De plus, le périmètre lacustre de ce dernier constitue une aire de concentration d'oiseaux aquatiques reconnue en vertu du Règlement sur les habitats fauniques (RLRQ, chapitre C-61.1, r. 18). On y retrouve aussi un habitat du rat musqué, également reconnu en vertu du même règlement.

On retrouve aussi à l'intérieur du parc des populations croissantes de cerfs de Virginie et de castors. La contiguïté du parc aux milieux urbains et agricoles facilite les migrations des espèces vers l'un ou l'autre des milieux. Certains dommages à la propriété sont d'ailleurs observés à la suite de ces mouvements

quotidiens. Un plan de gestion du castor a été mis en place au parc afin de contrôler l'émancipation de l'espèce et protéger les milieux vulnérables.

Comme les parcs nationaux ne sont pas déconnectés de l'environnement dans lequel ils s'insèrent, il importe de travailler en collaboration afin de contribuer à leur conservation. La zone périphérique du parc national d'Oka a récemment fait l'objet d'un projet de caractérisation mené par la Sépaq visant, entre autres, à documenter les principales pressions que les habitats du parc sont susceptibles de subir (Sépaq, 2017). Ce projet a permis l'identification de différents enjeux propres au parc national, ainsi que la délimitation de secteurs à haute valeur écologique dans la périphérie du parc. Un plan d'action a également été élaboré afin de mobiliser et d'accompagner les acteurs de la zone périphérique dans la conservation de l'intégrité du parc. La MRC entend tenir compte des résultats de ce projet de caractérisation et à ce titre, les secteurs à haute valeur écologique contigus au parc, identifiés par la Sépaq dans le cadre du projet, sont repris au SAD et illustrés sur les cartes 7-4 et 7-5 du présent chapitre.

#### 7.3.4 Habitats sur les terres publiques

Depuis 1993, certaines terres publiques ont obtenu le statut d'habitat faunique en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1). Quinze habitats fauniques peuvent être recensés en tout ou en partie sur le territoire de la MRC :

- dix aires de concentration d'oiseaux aquatiques;
- une héronnière;
- quatre habitats du rat musqué.

L'annexe 7-2 fournit une description des caractéristiques de chacun des habitats reconnus. En plus de ces quinze habitats reconnus par la loi, deux héronnières sont en cours de reconnaissance, en tout ou en partie sur le territoire de la MRC.

#### 7.4 Enjeux régionaux d'aménagement et de développement du territoire en matière de protection des milieux naturels d'intérêt ou sensible

Au cours des dernières décennies, la MRC a connu une croissance démographique et économique rapide étant donné son positionnement géographique à proximité d'une grande métropole. Une partie de ce développement a occasionné divers stress sur notre patrimoine naturel. Certains milieux humides ont été remblayés, des rives ont été artificialisées, des cours d'eau reconfigurés alors que certains boisés ont été rasés ou substantiellement modifiés en accentuant notamment leur fragmentation. Les impacts de ces interventions sont perceptibles et influencent le développement de certaines fonctions urbaines ou encore la qualité du cadre de vie de la population locale entre autres par l'apparition d'îlots de chaleur, la diminution de la biodiversité et la diminution de la qualité de l'air.

La MRC est consciente que la richesse et la qualité ou la diversité de son environnement sont des facteurs de différenciation, contribuant à l'attractivité du territoire. Les composantes du milieu, comme l'eau, les boisés et les paysages influencent la qualité de vie des citoyens ainsi que l'ambiance et la découverte du territoire.

De concert avec les municipalités, la MRC entend investir dans la protection et la mise en valeur des principales richesses de son milieu naturel et sensible. Dans le cadre du SAD, les principaux enjeux sont les suivants :

- ***La protection et la mise en valeur de l'ensemble des composantes du réseau hydrographique.***
- ***La conservation, la mise en valeur et la connectivité des habitats fauniques ou floristiques d'importance ou sensibles sur le territoire de la MRC.***
- ***L'intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire.***

Respectueux des principes associés au développement durable du territoire, ces enjeux proposent une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer ou enrichir la qualité de vie caractérisant les différentes collectivités locales de la MRC.

##### 7.4.1 Protection et mise en valeur de l'ensemble des composantes du réseau hydrographique

Le réseau hydrographique souterrain et de surface revêt une importance considérable tant pour les résidents de la MRC que pour les excursionnistes.

##### ***Réseau hydrographique à l'ère des changements climatiques***

Les milieux humides et hydriques sont vulnérables aux changements climatiques. L'imperméabilisation du territoire contribue notamment à un plus grand apport en eau dans les réseaux hydrographiques. De plus, l'artificialisation des berges réduit l'espace de liberté des cours d'eau, ce qui peut contribuer au débordement lors des grandes crues. La fréquence et l'intensité des précipitations peuvent être accentuées par les changements climatiques, rendant le territoire d'autant plus vulnérable aux inondations. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer que les municipalités mettent en place des mesures de gestion durable de l'eau pluviale, particulièrement dans les nouveaux projets d'aménagement et de redéveloppement et dans les secteurs urbains, afin de :*

- réduire l'imperméabilisation du territoire;
- augmenter la rétention d'eau sur les parcelles;
- diminuer l'apport en eau et en sédiments dans les cours d'eau, réduisant les besoins d'entretien et les risques d'inondations.

### **Réseau hydrographique de surface**

Le réseau hydrographique principal de surface, comprenant entre autres la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille Îles, est crucial pour une majorité de municipalités de la MRC puisque celui-ci représente la principale source d'approvisionnement en eau potable. Selon une compilation réalisée par le MDDELCC, ce sont près de 90 % des Québécois qui s'approvisionnent à partir des réseaux municipaux (MDDELCC, 2016). *Un des défis de la MRC concerne la qualité de l'eau, les niveaux et l'amplitude des fluctuations saisonnières et annuelles du réseau hydrographique de surface.* Dans le cadre du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.2), le MDDELCC demande aux municipalités d'ici 2021 de réaliser une analyse de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable.

Les plaisanciers et les excursionnistes s'intéressent aux potentiels récréatifs des plans d'eau (pêche, baignade, navigation) et à la qualité des expériences sensorielles (visuelles, olfactives, etc.) que ces derniers procurent. En cette matière, le réseau hydrographique de la MRC offre de multiples expériences intéressantes. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer que les interventions et les aménagements réalisés à l'intérieur du corridor nautique n'entachent pas les vocations récréotouristiques et récréatives de même que la valeur écologique de ce dernier.*

### **Réseau hydrographique souterrain**

Une partie de la productivité du milieu agricole dépend de la qualité et de la disponibilité de l'eau souterraine. Toutefois, l'intensification et la spécialisation des pratiques agricoles exercent des pressions considérables sur la qualité des différents réservoirs d'eau. En 2013, la Commission géologique du Canada a réalisé une étude de caractérisation hydrogéologique du système aquifère fracturé du sud-ouest du Québec (Savard, 2013). Cette étude fait état de la présence de zones de recharge et de la qualité de l'eau dans ces réserves souterraines sur le territoire des Basses-Laurentides. *Un des défis de la MRC consiste à identifier les secteurs de la MRC où se trouvent les zones de recharge des eaux souterraines et où les nappes d'eau souterraine ou de surface sont les plus vulnérables ainsi que d'assurer la mise en place de mesures permettant de conserver durablement cette ressource vitale au dynamisme de la région.* Cette identification et ces mesures doivent se réaliser conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.2).

### **Qualité de l'eau**

Les installations d'élevage de même que les pratiques de gestion et d'épandage des engrais organiques et inorganiques et des pesticides à l'intérieur de la zone agricole influencent substantiellement la qualité de l'eau sur le territoire. *Un des défis de la MRC est de s'assurer que les pratiques et l'utilisation des pesticides ne viennent pas miner la qualité de nos plans d'eau. Un des défis de la MRC consiste à contribuer à l'amélioration de la santé environnementale du milieu hydrographique en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés par la qualité des eaux du territoire.*

La qualité et la pérennité de l'eau souterraine sont aussi importantes pour tous les résidents qui n'ont comme source d'approvisionnement en eau potable qu'un puits privé. Dans ces milieux, il importe de

s'assurer que les caractéristiques des installations sont adaptées aux caractéristiques du milieu récepteur et que ces dernières ne seront pas une source supplémentaire de dégradation de la ressource-eau. Pour la MRC, il est important que les municipalités développent et mettent en œuvre des mécanismes d'évaluation du bon fonctionnement des infrastructures privées d'assainissement des eaux usées existantes et développent des programmes d'amélioration de ces infrastructures.

### **Qualité du milieu riverain**

Depuis la mise en place de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35), des efforts ont été faits pour améliorer la santé et la qualité du milieu riverain. Par contre, beaucoup d'efforts demeurent à faire notamment à l'intérieur du milieu agricole. Les impacts écologiques et hydrologiques associés à la culture des terres à proximité des cours d'eau et à la faible végétation en bande riveraine sont aussi considérables. Différents problèmes tels l'ensablement, la sédimentation, l'érosion, la destruction d'habitats et la pollution diffuse affectent plusieurs plans d'eau du territoire. En l'absence d'une approche écosystémique, les pratiques d'entretien et d'aménagement des cours d'eau n'ont pas toujours permis de minimiser les atteintes environnementales aux différents écosystèmes. Beaucoup de travail de sensibilisation doit encore être fait afin d'atteindre l'objectif d'une gestion viable des différents milieux riverains. *Un des défis de la MRC consiste à mettre en place différentes mesures, incluant des mesures de sensibilisation, afin de favoriser la gestion viable des milieux riverains.*

La majorité des municipalités de la MRC sont riveraines à la rivière des Mille Îles, au lac des Deux Montagnes ou encore à la rivière des Outaouais. Une portion significative de ces milieux riverains a été altérée de maintes façons et à différents degrés notamment par l'utilisation de techniques de stabilisation de berges ou par la réalisation de différents ouvrages contribuant à accroître l'artificialisation de ces milieux. Quoique de façon générale, ces interventions en rives visaient à solutionner diverses problématiques notamment l'érosion, l'ensablement et la sédimentation, on constate aujourd'hui que le cumul de ces interventions influence la capacité du milieu naturel à exercer ses fonctions stratégiques notamment d'épuration, de filtration, de maintien de la structure des sols et de protection contre l'érosion. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer que les ouvrages ou les interventions réalisées en bordure des différents plans d'eau de la MRC soient conçus dans le respect des principes suivants:*

- *la protection de la santé des personnes et la sécurité des immeubles;*
- *la minimisation des atteintes environnementales;*
- *la conservation de la richesse écologique du milieu.*

À l'exception du parc national d'Oka, on retrouve très peu d'espaces publics riverains. Malgré l'étendue et la diversité du réseau hydrographique de la MRC, il ne reste guère de vitrines sur ce dernier, la majeure partie des rives de la rivière des Mille Îles, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Outaouais ayant été privatisées au fil des années. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer de mettre en place des mesures permettant d'assurer le maintien ou l'aménagement de vitrines de qualité sur la rivière des Outaouais, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Mille Îles.* Dans l'évaluation des différents projets d'aménagement et de développement riverains à des plans d'eau ayant une valeur paysagère ou sociale significative, la valeur collective de ces milieux doit ressortir et faire partie intégrante des critères d'évaluation des projets de développement ou de redéveloppement.

À l'instar d'autres régions, le territoire de la MRC subit les contraintes associées à l'envahissement progressif des espèces exotiques envahissantes. Ces dernières peuvent avoir des conséquences à plusieurs égards notamment sur le maintien de la biodiversité, sur la santé humaine et sur l'économie. Elles peuvent

altérer la composition des écosystèmes naturels ou compromettre leur fonctionnement durable. Les espèces exotiques envahissantes en milieu aquatique et riverain peuvent contribuer à l'eutrophisation des plans d'eau et à la diminution de la qualité de l'expérience récréative et nautique. *Un des défis de la MRC consiste à déployer différentes mesures d'intervention dans le but de contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes et d'éviter une détérioration de la qualité des milieux aquatiques et riverains.*

### **Gestion des plans d'eau**

La gestion des plans d'eau et la protection des milieux riverains sont des domaines complexes d'intervention compte tenu de la sensibilité ou de la vulnérabilité des écosystèmes existants et qui implique le partage de responsabilités entre une variété d'acteurs. Pour assumer pleinement ces responsabilités, il est important de disposer d'outils adéquats de connaissance du milieu et d'appréciation des impacts associés aux différents projets d'intervention. *Un des défis de la MRC consiste à favoriser la réalisation de projets qui contribuent à la protection et la conservation des milieux hydriques et riverains.* L'acquisition de connaissances et le développement d'outils d'analyse et d'intervention appropriés font partie des enjeux.

#### **7.4.2 Conservation, mise en valeur et connectivité des habitats fauniques ou floristiques d'importance ou sensibles sur le territoire de la MRC**

Les changements climatiques sont susceptibles de modifier les climats locaux, provoquant potentiellement une migration des espèces fauniques et floristiques. Ces dernières auront besoin d'un corridor écologique afin de faciliter leur migration. Bien que le déplacement nordique des espèces dépende d'autres facteurs que ceux climatiques, la conservation de corridors de déplacement contribue de manière générale au maintien de la biodiversité, au renforcement des populations par des échanges génétiques et à la protection d'habitats d'importance. Ces éléments permettent d'assurer que l'attrait et les caractéristiques naturelles du territoire demeurent et soient durables. De plus, la présence de milieux naturels de qualité contribue à la mise en valeur des paysages, à la santé et au bien-être de la population et accroît l'attrait du territoire notamment pour la clientèle récréative et agrotouristique. La présence de milieux naturels de qualité participe également à favoriser la productivité agricole. Ces milieux permettent de diminuer l'érosion hydraulique et éolienne. Ils comprennent des habitats propices pour les pollinisateurs et pour la faune en général jouant ainsi un rôle bénéfique pour l'agriculture. *Un des défis de la MRC est la mise en place de mesures visant à assurer le respect des bandes de protection riveraines et la protection des boisés et des milieux naturels pouvant offrir des refuges aux espèces fauniques et floristiques.*

Les espèces exotiques envahissantes peuvent compromettre les habitats fauniques et floristiques, en changeant l'écosystème naturel. Le maintien d'espaces naturels diversifiés et connectés peut contribuer à atténuer les effets sournois de la présence d'espèces exotiques envahissantes et à limiter leur propagation. *Un des défis de la MRC est d'assurer la mise en oeuvre de mesures visant à contrôler et à limiter la propagation d'espèces exotiques envahissantes.* Ces mesures peuvent notamment porter sur l'acquisition de connaissance sur les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire, sur le suivi des populations et sur la diffusion d'informations aux citoyens. Il est souhaitable que des mesures de lutte adaptées à chacune des espèces soient considérées, particulièrement pour les espèces pouvant présenter des risques pour la santé ou la sécurité des personnes et des biens.

Plusieurs milieux humides ont été caractérisés le long du littoral de la rivière des Outaouais, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles. Ces milieux se localisent majoritairement à l'intérieur de la zone inondable de récurrence 0-2 ans. Plusieurs d'entre eux ont une vulnérabilité et une sensibilité accrues



aux interventions anthropiques compte tenu de leur proximité aux milieux urbanisés ou agricoles. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer que les interventions structurantes projetées à l'intérieur des milieux humides et hydriques soient précédées d'un exercice d'évaluation des caractéristiques écologiques des milieux concernés. Ces exercices peuvent permettre notamment de cerner les limites géographiques des milieux naturels en cause, d'identifier leurs niveaux de sensibilité ou de vulnérabilité au niveau faunique, floristique, paysager ou aquatique. L'objectif principal est d'éviter ou de minimiser les interventions susceptibles de porter atteinte aux milieux humides et hydriques et de contribuer à la connectivité des milieux.*

Plusieurs habitats fauniques et floristiques sont répertoriés sur les terres publiques. Une majorité d'entre eux se localisent dans le domaine hydrique de l'état. *Un des défis de la MRC consiste à minimiser, à travers l'utilisation et l'occupation du territoire, les stress imposés aux populations fauniques et floristiques caractérisant ces habitats. Dans ce contexte, il est souhaitable de prévoir un encadrement approprié aux milieux les plus sensibles, notamment les milieux humides, afin que les ouvrages, travaux et constructions projetés tiennent compte de ces milieux.*

À l'égard du parc national d'Oka, *un des défis de la MRC consiste à s'assurer que les interventions anthropiques réalisées à l'intérieur et dans les secteurs périphériques à ce dernier ne compromettent pas la valeur exceptionnelle du parc et de son environnement immédiat. Ce dernier fait partie de notre patrimoine collectif.*

Depuis quelques années, Éco-corridors laurentiens et ses partenaires ont entrepris d'analyser la connectivité des milieux naturels à l'intérieur de la région des Laurentides. *Un des défis de la MRC consiste à maintenir et accroître la biodiversité, la qualité de vie, la mise en valeur des paysages et le dynamisme du milieu par l'identification et la protection de corridors écologiques permettant la connectivité entre les différentes composantes structurantes du milieu naturel afin notamment de contribuer à protéger 17 % du territoire du Grand Montréal. Cette priorité prend tout son sens avec les changements climatiques qui pourraient entraîner un besoin de migration de certaines espèces.*

#### **7.4.3 Intégration des ressources significatives du milieu naturel dans les choix d'aménagement et de développement du territoire**

On retrouve quelques boisés présentant une valeur esthétique ou écologique significative à plus d'un point de vue sur le territoire de la MRC. Le Calvaire d'Oka et la Pinède d'Oka, de même que les collines d'Oka sont empreints de valeurs historiques, patrimoniales, sociales, culturelles et paysagères importantes. Ces milieux sont des repères indispensables à la compréhension de l'évolution des territoires. Une majorité de ses sites appartiennent au domaine privé. On retrouve aussi à l'intérieur de ces milieux plusieurs érablières dont certaines ont un âge moyen supérieur à 80 ans. À maints endroits, ce patrimoine marque fortement le paysage et est essentiel au soutien des activités agrotouristiques et récréotouristiques. *Compte tenu de la valeur paysagère des boisés présentant une valeur esthétique ou écologique significative sur le territoire, un des défis de la MRC consiste à s'assurer que des mesures appropriées de protection et de conservation de ces milieux soient mises en œuvre aux fins d'assurer leur pérennité dans le temps et dans l'espace.*

Malgré la superficie restreinte de certains boisés sur le territoire de la MRC, leur position dans l'espace peut procurer certains avantages. Près de 35 % des parcelles boisées se localisent à moins de 100 mètres

d'un boisé ayant une superficie d'au moins 30 hectares<sup>7</sup>. Ces derniers forment des corridors écologiques importants pour la faune puisqu'ils facilitent le maintien et les déplacements fauniques sécuritaires à l'intérieur du réseau de parcelles boisées. Ils offrent aussi des sites de nidification et d'alimentation ainsi que des abris, les arbres pouvant servir de perchoir et de sites d'observation pour les rapaces. Ils augmentent aussi les possibilités de développement d'activités récréatives extensives. *Un des défis de la MRC consiste à s'assurer de maintenir ou d'améliorer les fonctions écologiques essentielles des boisés notamment celles associées aux habitats.*

De plus, les espaces boisés ont une valeur supplémentaire à proximité des milieux urbains puisqu'ils deviennent une ressource qui se raréfie. *Un des défis de la MRC consiste à mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la sensibilité des propriétaires privés à l'endroit de la protection et de la conservation des boisés.* La MRC souhaite que les propriétaires de boisés privés intègrent la dimension faunique et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ou encore l'agroforesterie dans l'analyse des possibilités d'exploitation et de mise en valeur de leurs parcelles. Cela vise à permettre aux propriétaires d'en retirer un bénéfice, tout en maintenant les services écologiques liés à ces boisés.

À l'intérieur des périmètres d'urbanisation ou à la limite de ces derniers, on observe la présence de quelques boisés présentant des valeurs paysagères, écologiques, sociales ou environnementales intéressantes. Un des défis de la MRC est de *minimiser la perte ou la fragmentation des milieux naturels d'intérêt présentant les plus fortes valeurs écologiques* compte tenu de la rareté de ces milieux boisés.

#### 7.5 Grandes orientations d'aménagement et de développement en matière de protection des milieux naturels d'intérêt ou sensible

La MRC reconnaît l'importance des milieux naturels et des ressources qui composent son territoire. Elle est consciente que ces milieux et ces ressources sont soumis à différentes pressions qui affectent leurs qualités, leurs disponibilités et leurs pérennités. Elle reconnaît aussi que la qualité de ses milieux naturels est un facteur de soutien à la mise en place d'une stratégie de développement économique harmonieuse.

Dans le but de participer à la mise en œuvre d'un cadre d'aménagement et de développement du territoire viable, la MRC retient pour son SAD la grande orientation suivante en matière de protection des milieux naturels d'intérêt ou sensible.

##### ***Orientation n° 1***

***Conserver, protéger et mettre en valeur les différents milieux naturels ayant une valeur environnementale, paysagère, sociale ou culturelle sur le territoire de la MRC.***

La MRC est composée d'une grande variété de milieux naturels qui forment sa richesse unique et constitue un attrait tant pour les résidents que les visiteurs. Toutefois, ces milieux naturels subissent de nombreuses pressions, les rendant vulnérables. Dans un contexte de changements climatiques, il est d'autant plus important de les conserver, de les protéger et de les mettre en valeur. La richesse environnementale, paysagère et sociale ou culturelle de la MRC constitue une trame narrative aux choix d'aménagement qui sont présentés dans le SAD. Ainsi, la MRC demande aux municipalités de porter une attention particulière

---

<sup>7</sup> Langevin, R. et L. Bélanger (1994) ont conclu qu'il existerait un seuil à environ 30 hectares qui permettrait de séparer les petits des grands boisés et amènerait des changements significatifs tant dans le nombre que dans le type d'espèces aviennes présentes.

aux espèces exotiques envahissantes pouvant être présentes sur leur territoire et d'assurer un contrôle de ces espèces afin de maintenir la biodiversité et la richesse écologique qui distingue le territoire.

Parmi les différents efforts permettant de faire rayonner ses ambitions environnementales, la MRC de Deux-Montagnes est devenue en 2019 la première MRC « Amie des Monarques », certifiée par la Fondation David Suzuki. La MRC encourage ses municipalités à également s'inscrire pour devenir « Amie des Monarques » et à mettre en œuvre des mesures pour favoriser l'habitat des papillons monarques et autres insectes mellifères dans leurs aménagements paysagers.

### ***Zones riveraines***

Les zones riveraines ont fait l'objet de diverses interventions anthropiques. De façon à mieux contrôler les caractéristiques et l'ampleur des travaux, des constructions et des ouvrages qui s'y réalisent, la MRC demande aux municipalités d'assujettir à l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation toutes les constructions, les ouvrages et les travaux susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives ou de porter le sol à nu ou d'en affecter la stabilité, le tout conformément aux dispositions du document complémentaire. En recourant à ce mécanisme de gestion et de contrôle, la MRC veut s'assurer que l'ensemble de ces milieux sensibles fasse l'objet d'une protection et d'une mise en valeur adéquate.

Étant donné les changements climatiques et l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes, le territoire riverain de la MRC est plus vulnérable aux inondations. La MRC invite les municipalités à prévoir des mesures particulières pour répondre aux besoins des citoyens et du territoire en cas d'inondations notamment dans le plan de sécurité civile lorsqu'applicable.

Une partie des rives de la rivière des Outaouais, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles, notamment à l'intérieur des municipalités de Saint-Placide et d'Oka, demeure relativement épargnée par les phénomènes d'urbanisation. Certains milieux riverains ont une valeur sociale et culturelle non négligeable et sont des portes potentielles d'accès au réseau hydrographique principal. Certains de ces espaces contribuent ou renforcent le potentiel récréotouristique du corridor de la route 344. La MRC demande à toutes les municipalités d'intégrer, à l'intérieur de leur réglementation d'urbanisme, des règles ou des critères pour favoriser l'accessibilité et la mise en valeur de vitrines sur la rivière des Mille Îles, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Ces règles doivent être appliquées aux projets de développement, de redéveloppement et de requalification des différents milieux offrant des points de contacts privilégiés avec le réseau hydrographique principal constitué de la rivière des Outaouais, du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille Îles.

La conservation ou l'optimisation du plein potentiel récréatif et récréotouristique du réseau hydrographique principal, tant au niveau des rives que du littoral, est un défi important. Dans ce dessein, la qualité de l'eau est un puissant facteur d'attrait. À cette fin, la MRC demande aux municipalités d'accorder une attention toute particulière au processus de mise à niveau des systèmes autonomes d'épuration des eaux usées notamment dans les secteurs non desservis par des infrastructures municipales. Il est important de poursuivre les efforts afin de s'assurer que les infrastructures en place fonctionnent dans des conditions appropriées (suivi au niveau de la périodicité de la vidange, entretien, etc.).

### ***Littoral***

La zone littorale est importante pour l'économie locale puisqu'elle permet une gamme diversifiée d'activités récréatives reliées au nautisme. Dans ce but, la MRC juge essentiel d'entreprendre des

collaborations et des partenariats inter rives. La MRC pense que seule une approche concertée favorisera le plein développement des potentiels récréatifs des plans d'eau. Le document complémentaire du SAD prévoit des dispositions minimales concernant le littoral qui doivent être intégrées à la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées. Les principaux objectifs associés à ces dispositions sont de favoriser la protection du littoral des lacs et des cours d'eau afin de maximiser la pérennité des fonctions biologiques, naturelles et récréatives de ces milieux.

La MRC juge primordial de respecter l'intégrité et le caractère naturel du réseau hydrographique. Tout aménagement à l'intérieur du littoral doit être conçu dans le respect des habitats fauniques et floristiques significatifs existants et de façon à ne pas nuire à la libre circulation des eaux. Par ailleurs, les interventions, ouvrages ou constructions autorisés ne doivent pas être ou devenir une entrave pour la récréation ou les activités nautiques. Ils ne doivent pas non plus avoir d'impacts sur le niveau des eaux et ainsi affecter l'exploitation du plein potentiel du réseau hydrographique principal.

### ***Milieux humides***

La MRC, à travers son SAD porte une attention toute particulière aux milieux humides compte tenu de leur localisation à proximité ou à l'intérieur d'un secteur urbanisé ou en voie de l'être. Conformément au critère 3.1.4 du PMAD, la MRC demande aux municipalités membres de la CMM de se doter d'un plan de conservation des milieux humides qui respecte la démarche proposée par le MDDEP exprimée dans le Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides. Parallèlement et dans une perspective de gestion intégrée de l'eau, la MRC élabore actuellement un plan régional des milieux humides et hydriques. Ce plan est réalisé en collaboration avec les municipalités et divers partenaires du milieu. Lorsque le plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC sera complété, les municipalités concernées n'auront plus l'obligation de se doter d'un plan de conservation des milieux humides puisque le plan élaboré par la MRC sera considéré assimilable au plan de conservation demandé dans le cadre du présent SAD.

Les milieux humides sont importants et représentent des habitats fauniques et floristiques indispensables à la santé et au dynamisme des différents écosystèmes. La *MRC demande aux municipalités d'intégrer les dispositions du document complémentaire et de promouvoir, à l'intérieur de leur réglementation d'urbanisme, une protection des milieux humides qui permet le maintien des équilibres naturels pour les générations futures.* Les milieux humides préliminaires identifiés sur les cartes 7-2 à 7-6 devront être également identifiés dans la réglementation d'urbanisme des municipalités. La réglementation d'urbanisme doit prévoir des règles pour s'assurer que les interventions autorisées seront respectueuses de la sensibilité et de la vulnérabilité des milieux et que ces dernières se réaliseront dans la perspective de la séquence « éviter – minimiser », tout en s'harmonisant avec le cadre législatif en place.

### ***Conservation et mise en valeur des arbres et des boisés***

Les boisés d'un hectare et plus se raréfient sur le territoire de la MRC puisque ces derniers font généralement place à des développements résidentiels ou à d'autres infrastructures, constructions ou ouvrages anthropiques. Ces milieux peuvent offrir une valeur supplémentaire compte tenu des habitats qu'ils abritent ou des possibilités récréatives ou d'interprétation du milieu qui leur sont associés. En filtrant l'air de ses poussières et polluants et par l'évapotranspiration, ils contribuent également à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, améliorant ainsi les milieux de vie des citoyens limitrophes. La rareté des boisés devra être prise en considération lors de l'analyse de projets de développement ou de redéveloppement.

Rappelons que la proportion en superficie boisée de la MRC n'est que légèrement supérieure au seuil minimal de 30 % considéré comme étant critique pour le maintien de la biodiversité. Afin de contribuer à la conservation, à la connectivité et à la mise en valeur des milieux boisés, le SAD précise différentes mesures devant être considérées ou intégrées à la réglementation d'urbanisme de l'ensemble des municipalités.

La réglementation d'urbanisme doit identifier les bois et corridors forestiers et les sites d'intérêts esthétiques et écologiques illustrés sur les cartes du présent chapitre du SAD. Les boisés identifiés sur les cartes 7-2 à 7-6 du SAD sont illustrés, de manière préliminaire, le terme boisé défini au document complémentaire prévaut sur cette identification. La réglementation d'urbanisme doit identifier, de manière préliminaire, les boisés en s'inspirant de la définition du terme boisé figurant au document complémentaire du SAD. De plus, la définition du terme boisé doit être intégrée dans la réglementation d'urbanisme. Le document complémentaire prévoit des dispositions minimales relatives à la conservation des arbres et des boisés en fonction de la localisation de ces milieux : hors de la zone agricole, dans un boisé localisé dans les bois et corridors forestiers ou dans un boisé localisé dans un site d'intérêt esthétique et écologique. Ces dispositions minimales doivent être intégrées dans la réglementation d'urbanisme des municipalités. Pour veiller à la conservation, à la connectivité et à la mise en valeur des boisés, la MRC invite les municipalités à adopter une politique des arbres ou de foresterie urbaine laquelle établira la vision, les objectifs et les actions qu'adoptera la municipalité afin de protéger cette infrastructure verte<sup>8</sup>. Par la suite, les boisés doivent se voir attribuer des règles particulières en matière de conservation et de mise en valeur.

À l'extérieur de la zone agricole et particulièrement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, la MRC demande aux municipalités privilégiées par la présence de boisés de qualité d'un hectare et plus de favoriser l'intégration de la totalité sinon d'une partie de ces massifs à l'intérieur de tout projet de développement. Dans la mesure où les groupements forestiers s'y prêtent, tout projet d'urbanisation à l'intérieur ou à proximité d'un massif boisé devrait être planifié de façon à minimiser l'abattage d'arbres et à maximiser la conservation du boisé. La MRC invite également les municipalités à prendre en compte les boisés résiduels de moins d'un hectare dans la planification de leurs développements dans une perspective environnementale et de santé publique.

La mise en valeur et la protection des espaces boisés sur le territoire de la MRC font partie des lignes directrices s'intégrant à la vision de développement durable qui a encadré la rédaction du SAD. La présence de secteurs boisés est sans aucun doute une source de retombées collectives positives pour la MRC. Ces retombées s'exercent au niveau social (accroissement de la qualité de vie, développement d'un sentiment d'appartenance, contribution au maintien d'une population en santé physique et psychologique, etc.), au niveau économique (contribution au tourisme régional, augmentation de la valeur foncière des propriétés, diminution des coûts de climatisation et de chauffage, réduction des besoins en infrastructures de drainage, etc.) et au niveau environnemental (lutte contre les îlots de chaleur, atténuation des effets des changements climatiques, préservation d'habitats fauniques, corridors verts, filtration et stabilisation des sols, etc.). On imagine souvent les boisés de qualité comme des sites retirés et éloignés des milieux urbanisés. Pourtant, ceux-ci se retrouvent autant à proximité des lieux urbanisés, agricoles et ruraux. La MRC souhaite que les municipalités se dotent d'outils pour évaluer et protéger d'une façon dynamique les boisés qui pourraient être touchés par de futurs développements. Il ne s'agit pas d'interdire tout

---

<sup>8</sup> Les infrastructures vertes forment un réseau d'espaces verts, naturels (boisés, cours d'eau, habitats écologiques, etc.) ou aménagés (parcs, jardins, terres agricoles, etc.) qui soutiennent la vie d'espèces animales et végétales indigènes, les processus écologiques, la qualité de l'air et de l'eau, et qui contribuent à la santé humaine et la qualité de vie. (<http://collectivitesviables.org/articles/infrastructure-verte.aspx>)

développement à l'intérieur des boisés, mais d'évaluer avant tout leur importance à divers niveaux : biodiversité, importance pour la collectivité, importance pour le paysage, etc.

### ***Corridors écologiques***

Les corridors écologiques, incluant les bois et corridors forestiers, assument plusieurs fonctions notamment à titre de corridors préférentiels pour le déplacement de la faune et de la flore. L'identification et la protection de ces milieux combinés à la gestion d'infrastructures vertes font partie des outils pouvant contribuer à l'adaptation du territoire aux changements climatiques. Ils participent également à la qualité des paysages ainsi qu'à la santé et au bien-être de la population. Le document complémentaire précise les dispositions minimales que les municipalités doivent inclure dans leur réglementation d'urbanisme afin de participer à la conservation des arbres et des boisés. En plus de ces mesures, la MRC invite les municipalités à se doter d'une politique de l'arbre ou d'un plan de foresterie urbaine afin de favoriser une gestion intégrée des infrastructures vertes.

La MRC, en collaboration avec divers partenaires, prévoit poursuivre la caractérisation du territoire afin d'identifier les noyaux de biodiversité d'intérêt particulier et les corridors écologiques permettant la connectivité de ces milieux.

### ***Qualité de l'eau et nappes d'eau souterraine***

Les nappes d'eau souterraine sont essentielles à plusieurs secteurs d'activités économiques notamment l'agriculture. Des mesures pour protéger la qualité de ces dernières doivent être mises en place. C'est pourquoi le document complémentaire précise les dispositions applicables à la protection des nappes d'eau souterraine. Ces dernières devront être intégrées dans la réglementation municipale et porter essentiellement sur l'application de périmètres de protection autour des sources d'approvisionnement communautaire ou publique.

Les conclusions de l'étude entreprise sur les nappes d'eau souterraine nous permettront ultérieurement de proposer des mesures pour protéger cette ressource. Par contre, à l'intérieur de la zone agricole, il est indispensable que le droit de produire soit clairement associé à la réalisation d'un virage agro environnemental important. Ce virage est crucial à la conservation et à la protection de la qualité de l'eau.

### ***Sites d'intérêt esthétique et écologique***

Les sites d'intérêt esthétique et écologique identifiés dans le SAD sont des milieux naturels significatifs du territoire de la MRC puisqu'ils font partie des milieux présentant une forte valeur paysagère, écologique, ou environnementale. Ces milieux appartiennent majoritairement à la catégorie des milieux boisés et sont intéressants pour la qualité et l'organisation spatiale des peuplements forestiers qui les composent. De plus, différents habitats ou différentes espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées sont répertoriés dans plusieurs de ces sites, de même que de nombreux milieux humides cartographiés. Les sites d'intérêt esthétique et écologique retenus au SAD sont décrits au tableau 7-6 et illustrés sur les cartes 7-2 à 7-6 du présent chapitre. Ces sites d'intérêts esthétique et écologique doivent être identifier et décrits dans la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées. De plus, les dispositions minimales concernant ces sites figurant au document complémentaire du SAD doivent être intégrées dans la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées.

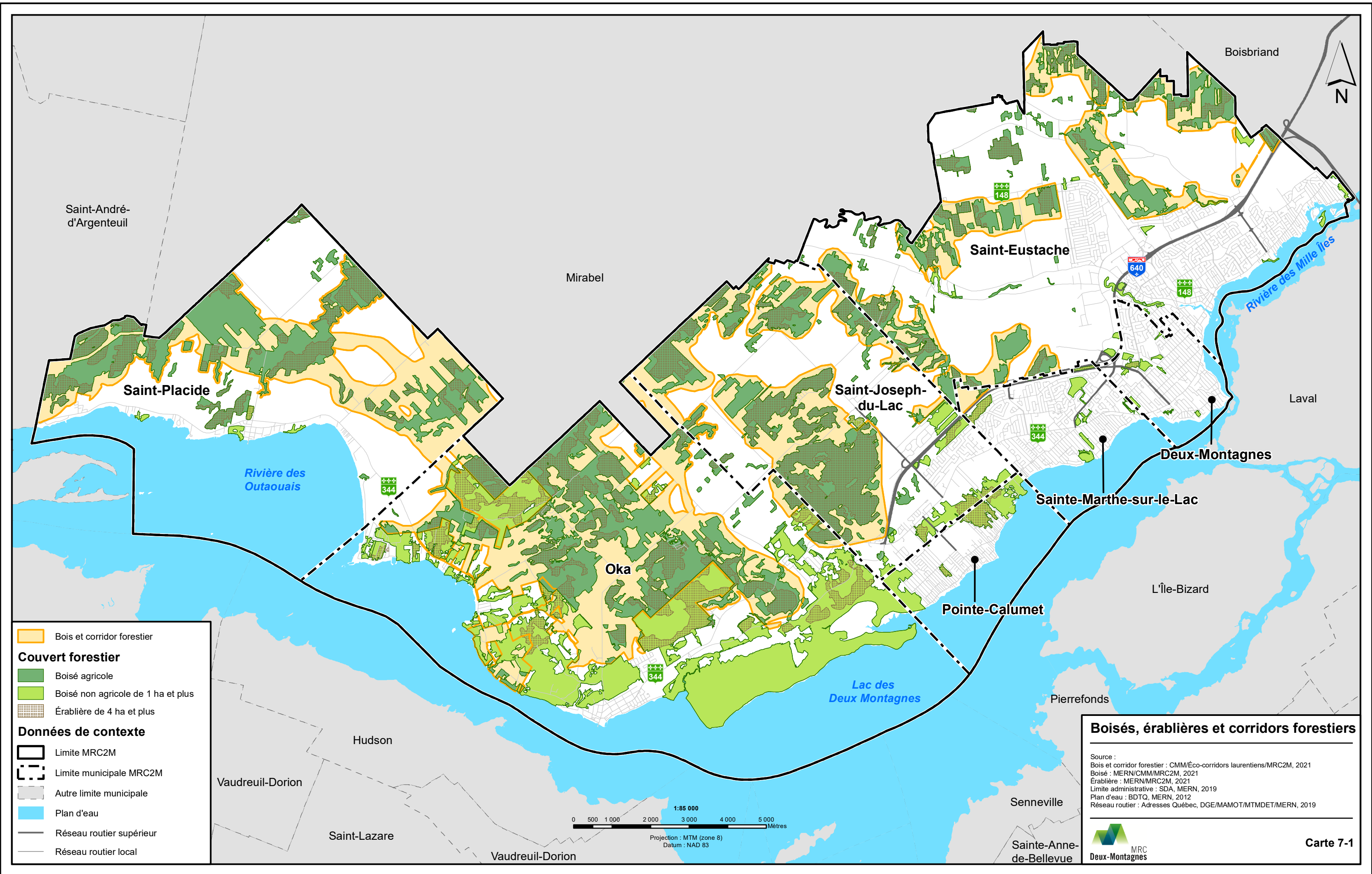
Tableau 7-6 Identification des sites d'intérêt esthétique et écologique

Identification du site	Localisation	Type de milieu	Grande affectation du territoire	Particularités
Boisé Labelle	Saint-Eustache	Boisé-érablière	Agricole	Porte d'entrée de la MRC
Pont Vachon	Saint-Eustache	Boisé, marécage, marais, ouvert	Protection écologique	Site de conservation volontaire répertorié au Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec Présence de milieux humides cartographiés
Île Yale et ses environs	Saint-Eustache	Milieux humides	Protection écologique, urbaine	Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Présence de milieux humides cartographiés
Embouchure de la rivière du Chêne	Saint-Eustache	Milieux humides	Protection écologique	Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Présence de milieux humides cartographiés
Boisé Féré	Deux-Montagnes	Boisé, cours d'eau, marécage	Protection écologique, urbaine	Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Présence de milieux humides cartographiés
Boisé de l'Avenir	Deux-Montagnes	Boisé	Urbaine	Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire
Boisé de Deux-Montagnes	Deux-Montagnes	Boisé - érablière	Conservation, urbaine	Refuge faunique de Deux-Montagnes Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Présence de milieux humides cartographiés

Identification du site	Localisation	Type de milieu	Grande affectation du territoire	Particularités
Boisé de l'érablière	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Boisés mixtes - érablière	Protection écologique, urbaine	Zone de contrainte relative aux glissements de terrain
La Frayère	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Marais et marécage	Protection écologique	Présence de milieux humides cartographiés Occurrences d'espèces fauniques à statut précaire
Parc de la Prucheraie	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Boisé, milieu humide	Protection écologique	Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Présence de milieux humides cartographiés
Plaines inondables de Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac	Milieux humides	Protection écologique, urbaine	Dans le littoral du lac des Deux-Montagnes Présence de milieux humides cartographiés Occurrences d'espèces fauniques à statut précaire
Montagne Jumelle	Saint-Joseph-du-Lac et Oka	Boisé	Agricole, protection environnementale	Présence de milieux humides cartographiés Valeur paysagère Habitat d'une espèce floristique vulnérable
Parc national d'Oka et ses environs	Saint-Joseph-du-Lac, Oka et Pointe-Calumet	Boisé, milieux humides	Agricole, conservation, protection écologique, aquatique	Site patrimonial classé par le MCC Parc national d'Oka Habitat d'espèces floristiques vulnérable Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Zone assujettie à des contraintes d'inondation Présence de plusieurs habitats fauniques cartographiés Corridor écologique identifié par Éco-corridors laurentiens Présence de milieux humides cartographiés
Pinède d'Oka	Oka	Boisé	Protection écologique, récréative, agricole, urbaine	Zone de contrainte relative aux glissements de terrain Richesse patrimoniale et historique



Identification du site	Localisation	Type de milieu	Grande affectation du territoire	Particularités
				Habitat d'espèces floristiques susceptible d'être désigné Présence de milieux humides cartographiés
Mont Bleu	Oka	Boisé	Agricole	Occurrences d'espèces floristiques et fauniques à statut précaire Valeur paysagère Corridor écologique identifié par Éco-corridors laurentiens Présence de milieux humides cartographiés
Îles Pelées de l'archipel de Carillon	Saint-Placide	Marais riverains et prairies humides	Protection écologique	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques Occurrences d'espèces fauniques à statut précaire Présence de milieux humides cartographiés



**Bois et corridor forestier**

**Couvert forestier**

- Boisé agricole
- Boisé non agricole de 1 ha et plus
- Érablière de 4 ha et plus

**Données de contexte**

- Limite MRC2M
- Limite municipale MRC2M
- Autre limite municipale
- Plan d'eau
- Réseau routier supérieur
- Réseau routier local

**Boisés, érablières et corridors forestiers**

Source :

- Bois et corridor forestier : CMM/Éco-corridors laurentiens/MRC2M, 2021
- Boisé : MERN/CMM/MRC2M, 2021
- Érablière : MERN/MRC2M, 2021
- Limite administrative : SDA, MERN, 2019
- Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012
- Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019

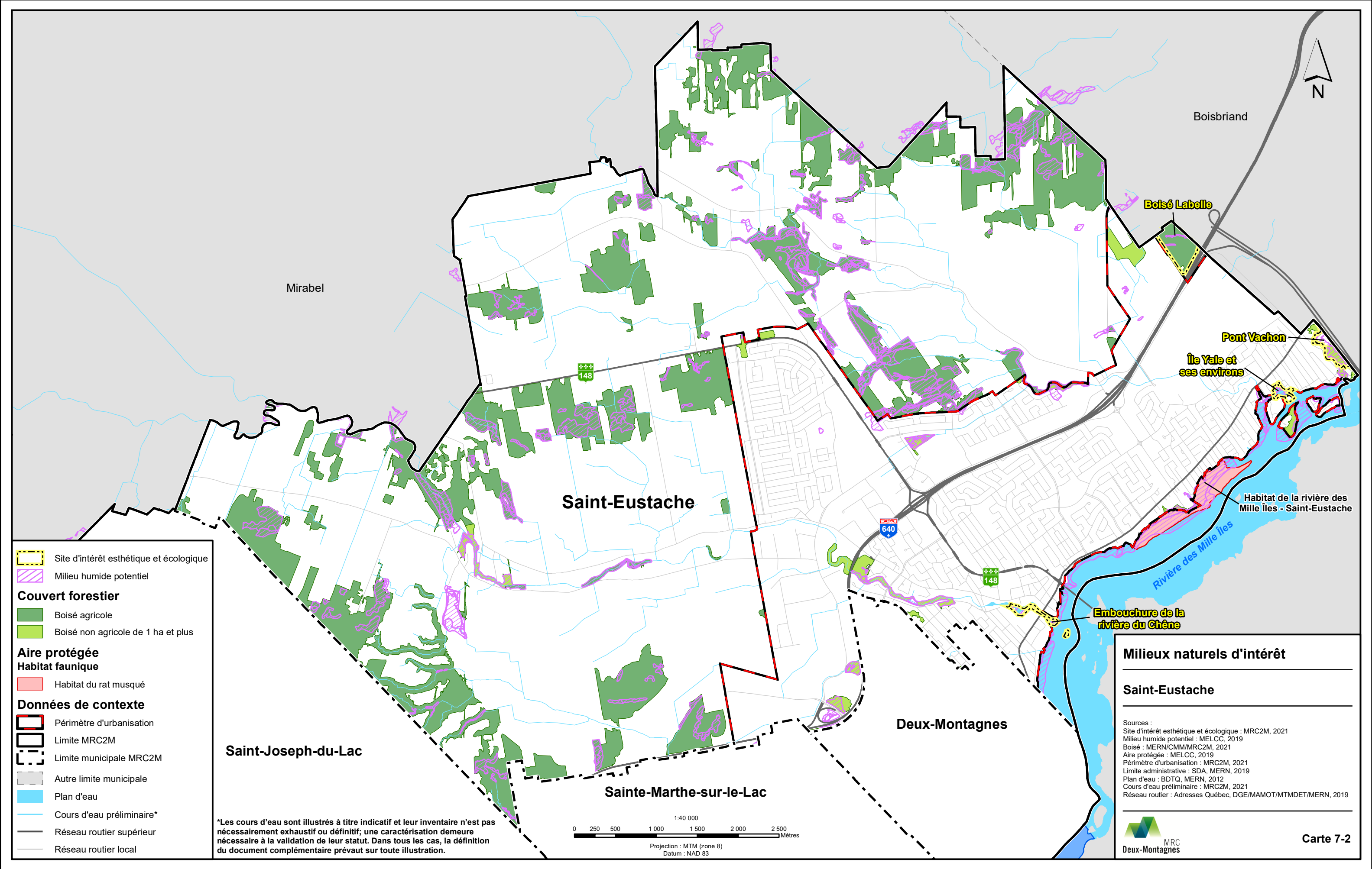
MRC  
Deux-Montagnes

**Carte 7-1**

1:85 000

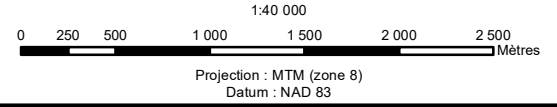
0 500 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 Mètres

Projection : MTM (zone 8)  
Datum : NAD 83



- Site d'intérêt esthétique et écologique
- Milieu humide potentiel
- Couvert forestier**
- Boisé agricole
- Boisé non agricole de 1 ha et plus
- Aire protégée**
- Habitat faunique**
- Habitat du rat musqué
- Données de contexte**
- Périmètre d'urbanisation
- Limite MRC2M
- Limite municipale MRC2M
- Autre limite municipale
- Plan d'eau
- Cours d'eau préliminaire\*
- Réseau routier supérieur
- Réseau routier local

\*Les cours d'eau sont illustrés à titre indicatif et leur inventaire n'est pas nécessairement exhaustif ou définitif; une caractérisation demeure nécessaire à la validation de leur statut. Dans tous les cas, la définition du document complémentaire prévaut sur toute illustration.




**Milieus naturels d'intérêt**

---

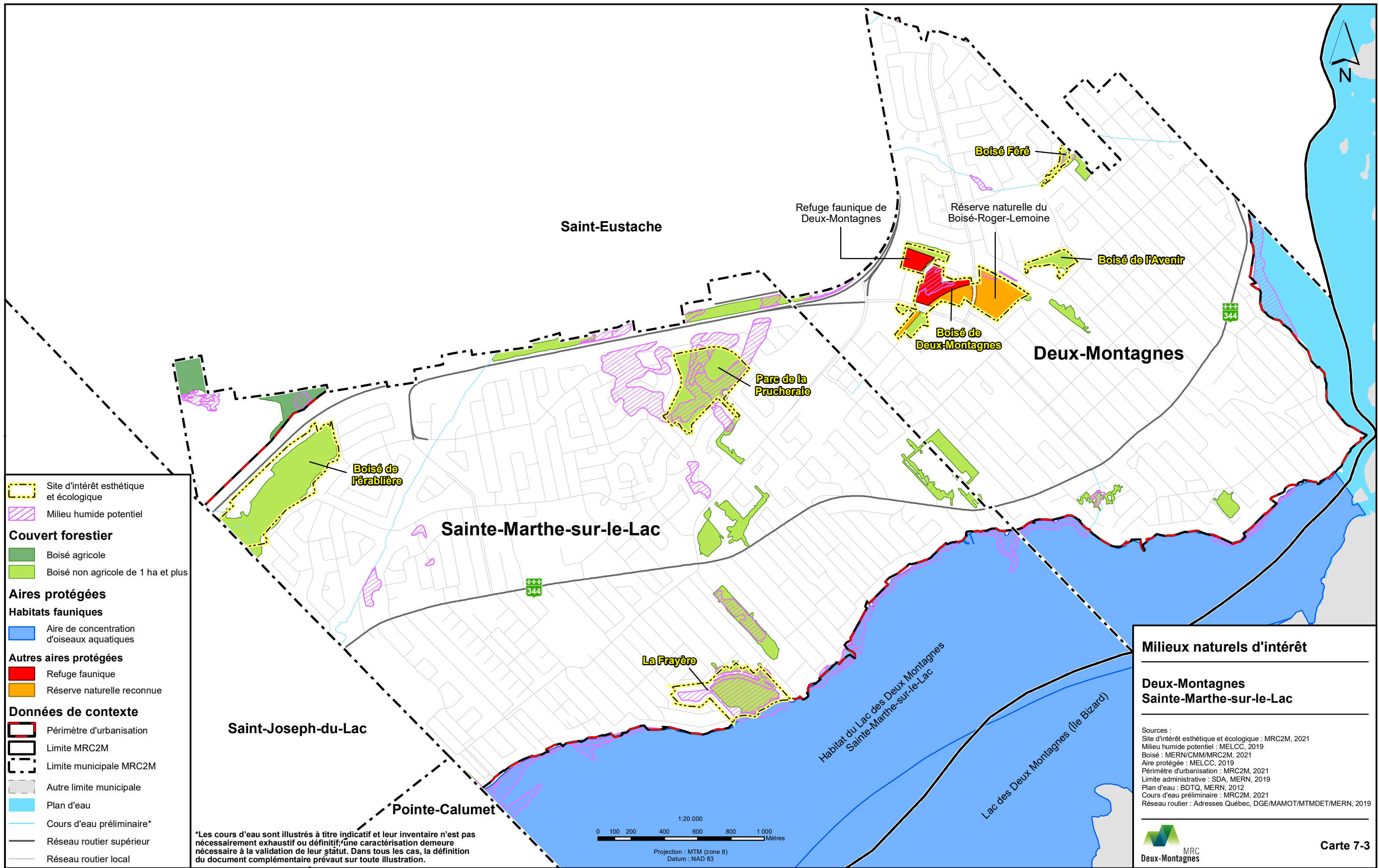
**Saint-Eustache**

---

Sources :  
 Site d'intérêt esthétique et écologique : MRC2M, 2021  
 Milieu humide potentiel : MELCC, 2019  
 Boisé : MERN/CMM/MRC2M, 2021  
 Aire protégée : MELCC, 2019  
 Périmètre d'urbanisation : MRC2M, 2021  
 Limite administrative : SDA, MERN, 2019  
 Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012  
 Cours d'eau préliminaire : MRC2M, 2021  
 Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019

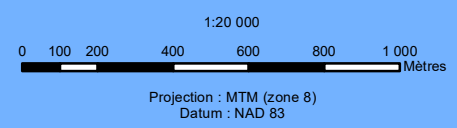


**Carte 7-2**



  Site d'intérêt esthétique et écologique  
  Milieu humide potentiel  
**Couvert forestier**  
 Boisé agricole  
 Boisé non agricole de 1 ha et plus  
**Aires protégées**  
**Habitats fauniques**  
 Aire de concentration d'oiseaux aquatiques  
**Autres aires protégées**  
 Refuge faunique  
 Réserve naturelle reconnue  
**Données de contexte**  
 Périmètre d'urbanisation  
 Limite MRC2M  
 Limite municipale MRC2M  
 Autre limite municipale  
 Plan d'eau  
 Cours d'eau préliminaire\*  
 Réseau routier supérieur  
 Réseau routier local

\*Les cours d'eau sont illustrés à titre indicatif et leur inventaire n'est pas nécessairement exhaustif ou définitif; une caractérisation demeure nécessaire à la validation de leur statut. Dans tous les cas, la définition du document complémentaire prévaut sur toute illustration.

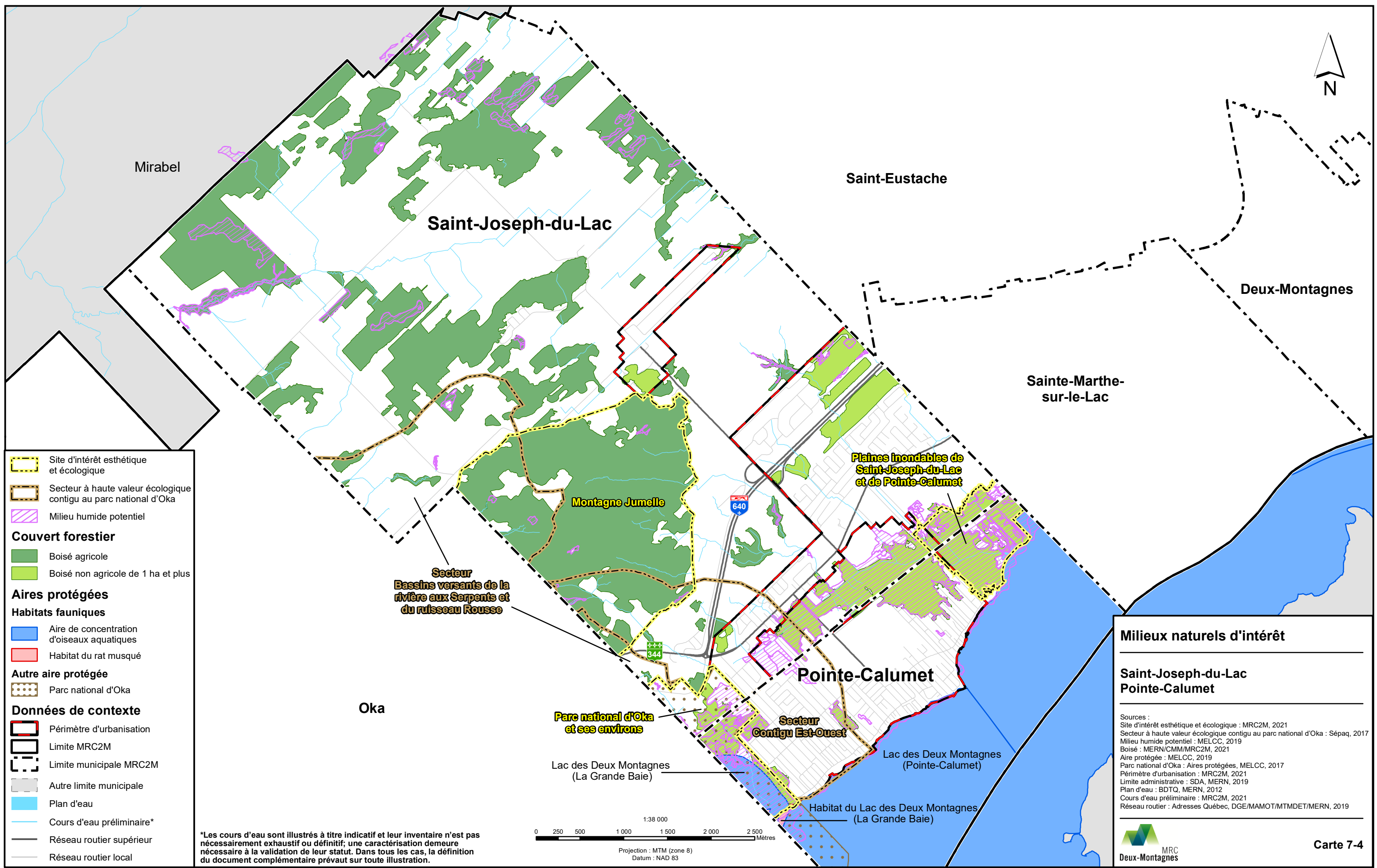


**Milieus naturels d'intérêt**

**Deux-Montagnes  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

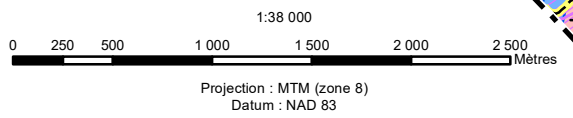
Sources :  
 Site d'intérêt esthétique et écologique : MRC2M, 2021  
 Milieu humide potentiel : MELCC, 2019  
 Boisé : MERN/CMM/MRC2M, 2021  
 Aire protégée : MELCC, 2019  
 Périmètre d'urbanisation : MRC2M, 2021  
 Limite administrative : SDA, MERN, 2019  
 Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012  
 Cours d'eau préliminaire : MRC2M, 2021  
 Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019

**Carte 7-3**



- Site d'intérêt esthétique et écologique
- Secteur à haute valeur écologique contigu au parc national d'Oka
- Milieu humide potentiel
- Couvert forestier**
- Boisé agricole
- Boisé non agricole de 1 ha et plus
- Aires protégées**
- Habitats fauniques**
- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Habitat du rat musqué
- Autre aire protégée**
- Parc national d'Oka
- Données de contexte**
- Périmètre d'urbanisation
- Limite MRC2M
- Limite municipale MRC2M
- Autre limite municipale
- Plan d'eau
- Cours d'eau préliminaire\*
- Réseau routier supérieur
- Réseau routier local

\*Les cours d'eau sont illustrés à titre indicatif et leur inventaire n'est pas nécessairement exhaustif ou définitif; une caractérisation demeure nécessaire à la validation de leur statut. Dans tous les cas, la définition du document complémentaire prévaut sur toute illustration.

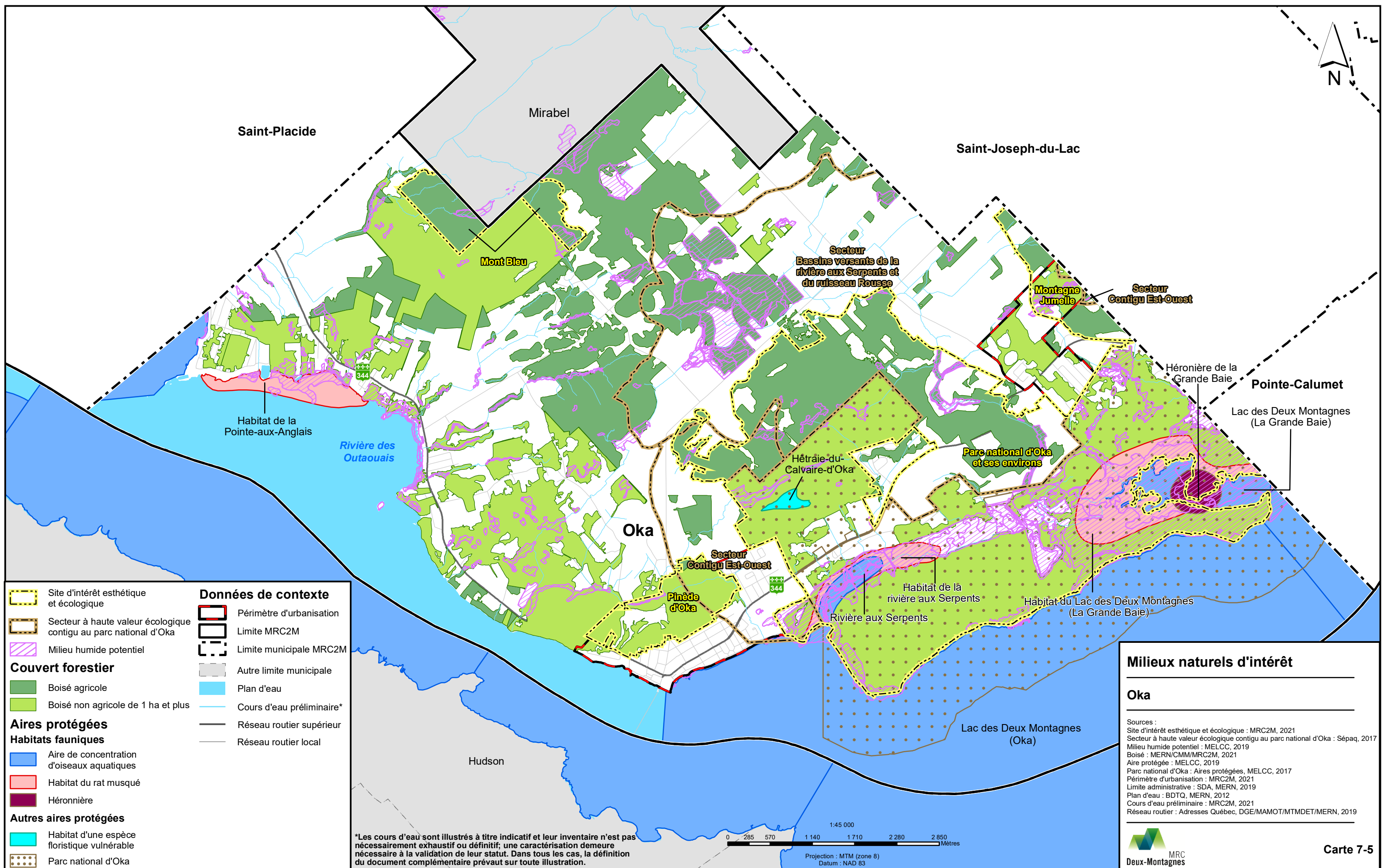


**Milieus naturels d'intérêt**

**Saint-Joseph-du-Lac  
Pointe-Calumet**

Sources :  
 Site d'intérêt esthétique et écologique : MRC2M, 2021  
 Secteur à haute valeur écologique contigu au parc national d'Oka : Sépaq, 2017  
 Milieu humide potentiel : MELCC, 2019  
 Boisé : MERN/CMM/MRC2M, 2021  
 Aire protégée : MELCC, 2019  
 Parc national d'Oka : Aires protégées, MELCC, 2017  
 Périmètre d'urbanisation : MRC2M, 2021  
 Limite administrative : SDA, MERN, 2019  
 Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012  
 Cours d'eau préliminaire : MRC2M, 2021  
 Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019

**Carte 7-4**



**Site d'intérêt esthétique et écologique**

**Secteur à haute valeur écologique contigu au parc national d'Oka**

**Milieu humide potentiel**

**Couvert forestier**

- Boisé agricole
- Boisé non agricole de 1 ha et plus

**Aires protégées**

**Habitats fauniques**

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
- Habitat du rat musqué
- Héronnière

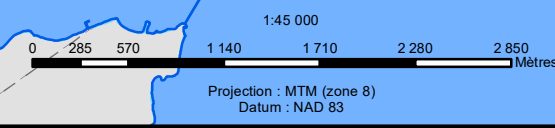
**Autres aires protégées**

- Habitat d'une espèce floristique vulnérable
- Parc national d'Oka

**Données de contexte**

- Périmètre d'urbanisation
- Limite MRC2M
- Limite municipale MRC2M
- Autre limite municipale
- Plan d'eau
- Cours d'eau préliminaire\*
- Réseau routier supérieur
- Réseau routier local

\*Les cours d'eau sont illustrés à titre indicatif et leur inventaire n'est pas nécessairement exhaustif ou définitif, une caractérisation demeure nécessaire à la validation de leur statut. Dans tous les cas, la définition du document complémentaire prévaut sur toute illustration.



**Milieus naturels d'intérêt**

**Oka**

Sources :

- Site d'intérêt esthétique et écologique : MRC2M, 2021
- Secteur à haute valeur écologique contigu au parc national d'Oka : Sépaq, 2017
- Milieu humide potentiel : MELCC, 2019
- Boisé : MERN/CMM/MRC2M, 2021
- Aire protégée : MELCC, 2019
- Parc national d'Oka : Aires protégées, MELCC, 2017
- Périmètre d'urbanisation : MRC2M, 2021
- Limite administrative : SDA, MERN, 2019
- Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012
- Cours d'eau préliminaire : MRC2M, 2021
- Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019

**MRC  
Deux-Montagnes**



Mirabel

Saint-André-  
d'Argenteuil

Saint-Placide

Site d'intérêt esthétique et écologique

Milieu humide potentiel

**Couvert forestier**

Boisé agricole

Boisé non agricole de 1 ha et plus

**Aire protégée**

**Habitat faunique**

Aire de concentration d'oiseaux aquatiques

**Données de contexte**

Périmètre d'urbanisation

Limite MRC2M

Limite municipale MRC2M

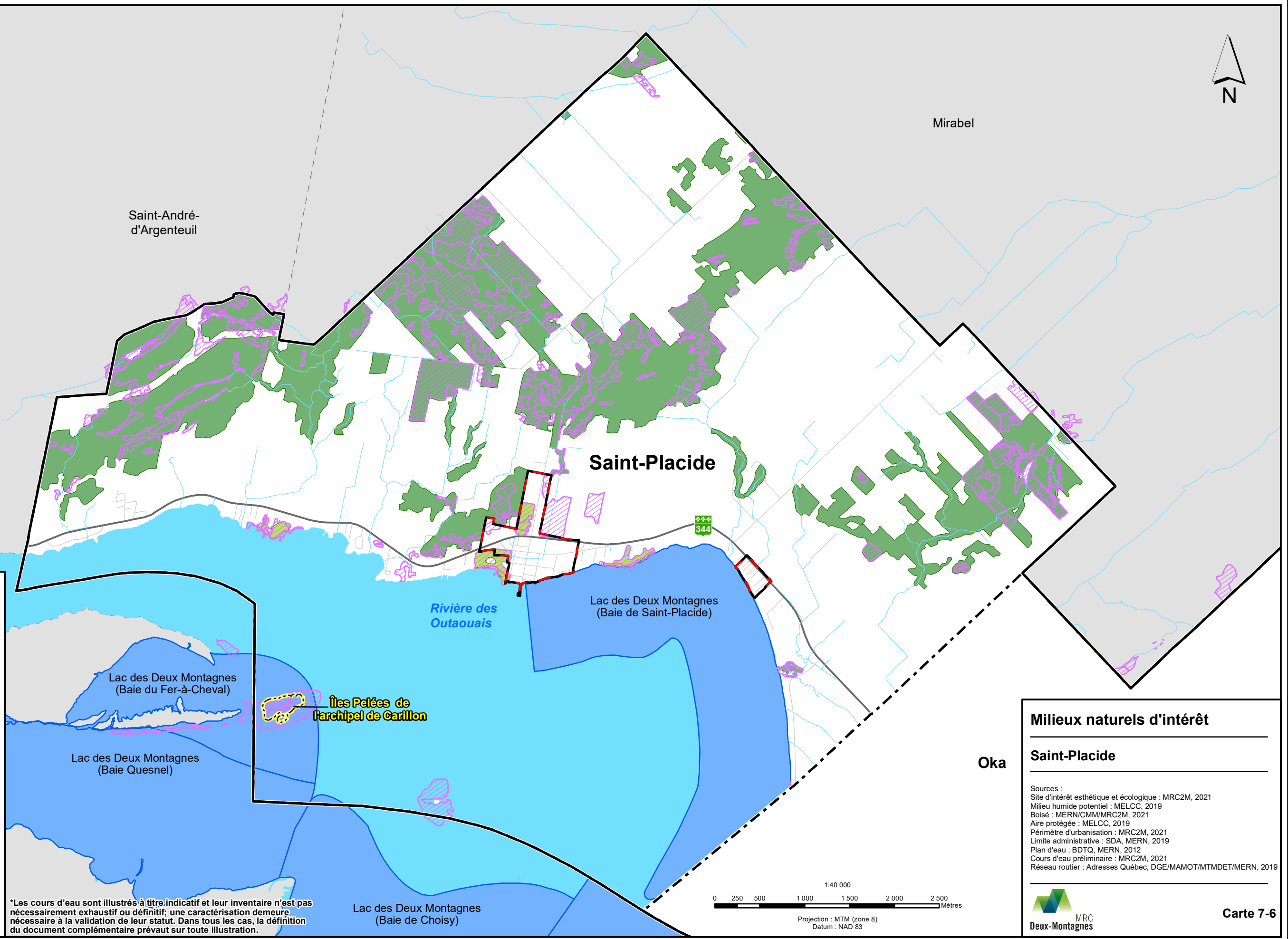
Autre limite municipale

Plan d'eau

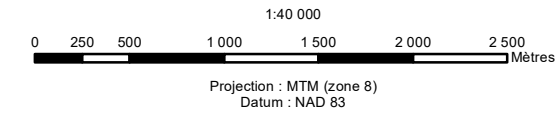
Cours d'eau préliminaire\*

Réseau routier supérieur

Réseau routier local



\*Les cours d'eau sont illustrés à titre indicatif et leur inventaire n'est pas nécessairement exhaustif ou définitif; une caractérisation demeure nécessaire à la validation de leur statut. Dans tous les cas, la définition du document complémentaire prévaut sur toute illustration.



**Milieus naturels d'intérêt**

**Saint-Placide**

Sources :

- Site d'intérêt esthétique et écologique : MRC2M, 2021
- Milieu humide potentiel : MELCC, 2019
- Boisé : MERN/CMM/MRC2M, 2021
- Aire protégée : MELCC, 2019
- Périmètre d'urbanisation : MRC2M, 2021
- Limite administrative : SDA, MERN, 2019
- Plan d'eau : BDTQ, MERN, 2012
- Cours d'eau préliminaire : MRC2M, 2021
- Réseau routier : Adresses Québec, DGE/MAMOT/MTMDET/MERN, 2019



Annexe 7-1 Caractéristiques des secteurs où se retrouvent les principaux milieux humides caractérisés sur le territoire de la MRC

Nom	Localisation et superficie <sup>9</sup>	Contexte géographique	Végétation et milieu humide	Espèces à statut précaire <sup>10,11</sup>	Habitats fauniques <sup>12</sup>	Particularités ou éléments d'intérêt
Embouchure de la rivière du Chicot et les îles Yale, Norbert-Aubé et Lambert-Guérin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité de Saint-Eustache.</li> <li>Superficie approximative de 18 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu urbain adjacent à l'embouchure de la rivière du Chicot.</li> <li>2 des 3 îles possèdent un couvert végétal en majeure partie naturel, mais seulement l'une d'entre elles n'est pas reliée à la rive par un pont.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Érablière à érable argenté.</li> <li>Peupleraie à peuplier deltoïde.</li> <li>Saulaie à saule arbustif.</li> <li>Prairie humide à graminées et à léersie faux-riz.</li> <li>Marais à scirpe des rivières, à rubanier à gros fruits, à sagittaire à feuilles larges, à pontédérie à feuilles cordées.</li> <li>Herbier aquatique à nymphée tubéreuse, à élodée de Nuttall, à myriophylle à épi, à vallisnérie d'Amérique et à potamots.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Caryer ovale (S).</li> <li>Véronique mouron-d'eau (S).</li> <li>Podostémon à feuilles cornées (S).</li> </ul> <p><b>Faune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méné d'herbe (V).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire identifiée de fraye et d'alevinage des poissons d'eau calme<sup>13</sup>.</li> <li>Lieux d'ensemencement du maskinongé.</li> <li>Aire d'alimentation des poissons.</li> <li>Aire d'alimentation du grand héron.</li> <li>Habitat potentiel de nidification et d'élevage des couvées de sauvagine.</li> <li>Fort potentiel comme habitat du rat musqué.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séquence quasi complète des groupements de végétaux caractérisant l'hydrosère typique de la région du lac des Deux Montagnes.</li> <li>Grande diversité d'habitats.</li> <li>Présence d'une frayère en eau calme.</li> <li>Le couvert forestier des îles Norbert-Aubé et Lambert-Guérin contribue à la qualité du paysage.</li> </ul>
Embouchure de la rivière du Chêne et les îles Arthur-Sauvé et Hector-Champagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité de Saint-Eustache.</li> <li>Superficie approximative de 15 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu urbain et espace vert (cimetière) adjacent à l'embouchure de la rivière du Chêne.</li> <li>Les deux îles possèdent un couvert végétal et ne sont pas reliées à la rive.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Érablière à érable argenté.</li> <li>Peupleraie à peuplier deltoïde.</li> <li>Saulaie à saule arbustif.</li> <li>Prairie humide à graminées.</li> <li>Herbier aquatique à nymphée tubéreuse, à élodée de Nuttall, à myriophylle à épi, à vallisnérie d'Amérique et à potamots.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lézardelle penchée (M).</li> <li>Bermudienne à feuilles étroites (S).</li> <li>Staphylier à trois folioles (S).</li> <li>Lycopé du Saint-Laurent (S).</li> </ul> <p><b>Faune</b></p> <p>Aucune donnée pour ce site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire potentielle de fraye et d'alevinage des poissons d'eau calme.</li> <li>Lieux d'ensemencement du maskinongé.</li> <li>Aire d'alimentation des poissons.</li> <li>Aire d'alimentation du grand héron.</li> <li>Habitat potentiel de nidification et d'élevage des couvées de sauvagine.</li> <li>Fort potentiel comme habitat du rat musqué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité du paysage visuel et point de contact avec le milieu aquatique.</li> <li>Possibilité d'une frayère en eau calme.</li> </ul>

9 La planimétrie a été réalisée par le service à l'aménagement de la MRC à partir de la caractérisation réalisée par le MELCC en 2019 (cette donnée du MELCC inclut les données de Canards Illimités Canada et ses partenaires (MDDEFP, MDDELCC, région des Laurentides, CMM) en 2010 et 2015 (Secteur de Saint-Placide)).

10 Données 2013 de la CDPNQ et Municonsult (2001), Plan de gestion de la zone inondable et des milieux riverains.

11 Légende : **S** : susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; **M** : menacée; **V** : vulnérable.

12 L'habitat du rat musqué tout comme l'aire de concentration des oiseaux aquatiques sont un habitat faunique cartographié en vertu du Règlement sur les habitats fauniques.

13 L'ensemble du milieu aquatique et riverain (jusqu'à la récurrence de 2 ans) du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Mille-Îles est considéré en totalité comme l'habitat du poisson. Ce dernier se définit comme étant un lac, un marécage, une plaine d'inondations dont les limites correspondent au niveau atteint par les plus hautes eaux selon une moyenne établie par une récurrence de deux ans ou un cours d'eau, lesquels sont fréquentés par le poisson; lorsque les limites de la plaine d'inondations ne peuvent être établies, celles-ci correspondent à la ligne naturelle des hautes eaux.



Nom	Localisation et superficie <sup>9</sup>	Contexte géographique	Végétation et milieu humide	Espèces à statut précaire <sup>10,11</sup>	Habitats fauniques <sup>12</sup>	Particularités ou éléments d'intérêt
Les Rapides du Grand Moulin	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité de Deux-Montagnes.</li> <li>Superficie approximative de 2 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu urbain de part et d'autre de cet exutoire du lac des Deux Montagnes et présence de l'île Turcotte qui est entièrement naturelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marais à rubanier à gros fruits.</li> <li>Herbier aquatique à nymphée tubéreuse, à élodée de Nuttall, à podostémon à feuilles cornées, à vallisnérie d'Amérique et à potamots.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Caryer ovale (S).</li> <li>Localité connue de podostémon à feuilles cornées (S).</li> </ul> <p><b>Faune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Alose savoureuse (V).</li> <li>Esturgeon jaune (S).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habitat potentiel d'élevage des couvées de sauvagine.</li> <li>Aire identifiée de fraye et d'alevinage de poissons d'eau vive.</li> <li>Aire d'alimentation du grand héron.</li> <li>Zone d'eau libre utilisée par la sauvagine en hiver.</li> <li>Habitat historique du chevalier cuivré.</li> <li>Habitat de l'esturgeon jaune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette frayère est l'une des plus importantes de la rivière des Mille Îles pour le nombre élevé d'espèces qui s'y reproduisent ou encore la présence d'espèces rares ou menacées (Armellin et Mousseau, 1999;109).</li> <li>Possibilité de mise en valeur de ce site à des fins récréatives (pêche à gué) ou éducatives. La valeur de ce milieu humide consiste en l'unicité de la frayère en eau vive. Une des conditions préalables est l'accessibilité aux rives du site.</li> <li>Cette frayère peut être un site potentiel pour la reproduction du Chevalier cuivré (espèce endémique dont le statut est menacé).</li> <li>Seule frayère d'eau vive de la MRC et seule zone d'eau libre où la sauvagine peut s'alimenter en hiver.</li> </ul>
La frayère de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.</li> <li>Superficie approximative de 8 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu humide fluvial enclavé du côté terrestre par un développement urbain et une digue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Érablière à érable argenté et à céphalanthe occidental.</li> <li>Marécage arbustif à céphalanthe occidental et rubanier à gros fruits.</li> <li>Marécage arbustif à myrique baumier et rubanier à gros fruits.</li> <li>Marais à scirpe des lacs et éleocharide de Small.</li> <li>Herbier aquatique à vallisnérie d'Amérique.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <p>Aucune donnée disponible pour ce site.</p> <p><b>Faune</b></p> <p>Aucune donnée disponible pour ce site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire identifiée de fraye et d'alevinage des poissons d'eau calme<sup>14</sup>.</li> <li>Élevage des couvées de sauvagine.</li> <li>Aire d'alimentation du grand héron.</li> <li>Habitat potentiel de nidification de sauvagine.</li> <li>Habitat de plusieurs espèces d'anoues; aire de concentration des oiseaux aquatiques en période de migration automnale (habitat faunique essentiel cartographié en vertu du règlement sur les habitats fauniques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis quelques années, la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a multiplié les efforts d'aménagement du milieu pour le rendre accessible aux citoyens. Ils ont également mis en place un aménagement faunique expérimental pour favoriser la productivité du milieu pour la fraie.</li> <li>Habitat important pour les anoues.</li> </ul>

<sup>14</sup> Le site est déjà réputé et un projet d'aménagement de la frayère de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a déjà été proposé.

Nom	Localisation et superficie <sup>9</sup>	Contexte géographique	Végétation et milieu humide	Espèces à statut précaire <sup>10,11</sup>	Habitats fauniques <sup>12</sup>	Particularités ou éléments d'intérêt
La plaine inondable du ruisseau Perrier de Pointe-Calumet et de Saint-Joseph-du-Lac	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les municipalités de Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac.</li> <li>Superficie approximative de 345 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu urbain près du lac des Deux Montagnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Érablière à érable argenté.</li> <li>Érablière à érable argenté et onoclée sensible.</li> <li>Érablière à érable argenté et à céphalanthe occidental.</li> <li>Érablière à érable argenté et à rubanier à gros fruits.</li> <li>Marécage arbustif à céphalanthe occidental.</li> <li>Prairie humide à léersie faux-riz et à rubanier à gros fruits.</li> <li>Prairie humide à salicaire commune et à rubanier à gros fruits.</li> <li>Marais à scirpe des rivières, à scirpe des lacs, à rubanier à gros fruits, à pontédérie à feuilles cordées.</li> <li>Herbier aquatique avec nymphée tubéreuse, brasénie de Schreber, grand nénuphar jaune, élodée de Nuttall, hétéranthère litigieuse, vallisnérie d'Amérique et potamots.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Localité connue de chêne bicolore (S).</li> </ul> <p><b>Faune</b></p> <p>Aucune donnée disponible pour ce site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire identifiée de fraye et d'alevinage des poissons d'eau calme.</li> <li>Aire de concentration d'oiseaux aquatiques en période de migration printanière et automnale (habitat faunique essentiel cartographié en vertu du règlement sur les habitats fauniques).</li> <li>Habitat potentiel de nidification et d'élevage des couvées de sauvagine.</li> <li>Aire d'alimentation du grand héron.</li> <li>Habitat de nombreuses espèces d'anoues.</li> <li>Habitat du rat musqué, cartographié en vertu du règlement sur les habitats fauniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importance de la superficie du milieu et maintien des principales caractéristiques de ce milieu humide.</li> <li>Présence de vastes herbiers dans la partie aquatique de l'écosystème riverain propice à l'accueil de la sauvagine en migration.</li> <li>Habitats importants pour les anoues.</li> <li>En plus des différents stress imposés par les inondations, le couvert forestier existant est influencé par l'effet de bordure.</li> <li>Une partie du boisé est traversé par le corridor cyclable « La Vagabonde » de même qu'un sentier récréatif sur pilotis. Ce dernier permet un meilleur contact avec le milieu naturel et offre des opportunités pour l'observation du milieu naturel.</li> </ul>

Nom	Localisation et superficie <sup>9</sup>	Contexte géographique	Végétation et milieu humide	Espèces à statut précaire <sup>10,11</sup>	Habitats fauniques <sup>12</sup>	Particularités ou éléments d'intérêt
La plaine inondable de la rivière aux Serpents et de la Grande Baie du parc national d'Oka	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité d'Oka.</li> <li>Superficie approximative de 1200 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu naturel (parc national d'Oka) et terres agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Érablière à érable argenté et onoclée sensible.</li> <li>Érablière à érable argenté et à céphalanthe occidental.</li> <li>Marécage arbustif à céphalanthe occidental.</li> <li>Marécage arbustif à céphalanthe occidental et saule noir.</li> <li>Marécage arbustif à céphalanthe occidental et salicaire commune.</li> <li>Marais à scirpe des lacs, à zizanie aquatique et à pontédérie à feuilles cordées.</li> <li>Herbier aquatique avec nymphée tubéreuse, élodée de Nuttall, vallisnérie d'Amérique.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Staphylier à trois folioles (S).</li> <li>Carex porte-tête (S).</li> <li>Carex faux lupulina (M).</li> <li>Leskée obscure (S).</li> <li>Caryer ovale (S).</li> <li>Souchet odorant (S).</li> <li>Ail des bois (V).</li> <li>Lycophe de Virginie (S).</li> <li>Doradille ambulante (S).</li> <li>Chêne bicolore (S).</li> <li>Peltandre de Virginie (S).</li> <li>Localité potentielle de Lysimaque hybride (S), Renoncule à éventails (S), Staphylier à trois folioles (S).</li> <li>Localité historique de Cardamine bulbeuse (S), Myriophylle à feuilles variées (S), Carex porte-tête (S) et Carex faux-rubanier (S).</li> </ul> <p><b>Faune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Couleuvre d'eau (S).</li> <li>Râle jaune (M).</li> <li>Troglodyte à bec court (S).</li> <li>Sterne caspienne (M).</li> <li>Grenouille des marais (S).</li> <li>Petit blongios (V).</li> <li>Elliptio à dents fortes (S).</li> <li>Tortue géographique (V).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire identifiée de fraye, d'alimentation et d'alevinage des poissons d'eau calme.</li> <li>Habitat potentiel d'alimentation, de repos et de nidification et d'élevage des couvées de sauvagine.</li> <li>Aire potentielle d'alimentation, de repos et de nidification du grand héron.</li> <li>Aire de nidification et d'alimentation du grand héron située dans la zone de préservation extrême de la Grande Baie.</li> <li>Habitat du rat musqué lequel est cartographié en vertu du règlement sur les habitats fauniques.</li> <li>Présence d'habitats favorables aux activités vitales du raton laveur, de la loutre de rivière et du vison d'Amérique.</li> <li>Zone d'observation de la tortue géographique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Son intégrité et sa localisation à l'intérieur du parc national d'Oka augmentent sa valeur et assurent le maintien de sa valeur écologique.</li> <li>La relative inaccessibilité au site de même que la vocation agricole existant à proximité lui confèrent un potentiel significatif de conservation.</li> <li>Zone d'ensemencement du maskinongé dans le lac des Deux Montagnes de 1964 à 1975.</li> <li>On retrouve de nombreux emplacements de nichoirs à canard huppé.</li> </ul>
La baie de Saint-Placide	<ul style="list-style-type: none"> <li>Municipalité de Saint-Placide.</li> <li>Superficie approximative de 3 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Milieu urbain (résidentiel et villégiature) en rive et terres exploitées à des fins agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Herbier aquatique à vallisnérie d'Amérique.</li> </ul>	<p><b>Flore</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Céanothe d'Amérique (S).</li> <li>Bermudienne à feuilles étroites (S).</li> <li>Localité historique platanthère petite-herbe (S).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de concentration d'oiseaux aquatiques en période de migration printanière (habitat essentiel cartographié en vertu du règlement sur les habitats fauniques).</li> <li>Habitat potentiel d'alevinage des poissons d'eau calme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Caractère naturel du ruisseau Girard en fait un lieu potentiel pour l'observation de la sauvagine en migration.</li> <li>Présence d'herbiers aquatiques potentiellement utilisés de façon périodique comme aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine en migration.</li> </ul>

Nom	Localisation et superficie <sup>9</sup>	Contexte géographique	Végétation et milieu humide	Espèces à statut précaire <sup>10,11</sup>	Habitats fauniques <sup>12</sup>	Particularités ou éléments d'intérêt
Les îles Pelées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Municipalité de Saint-Placide à l'extrémité ouest du lac des Deux Montagnes.</li> <li>• Sur la voie migratoire de l'Atlantique.</li> <li>• Superficie approximative de 21 ha.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les îles Pelées font partie de l'archipel de Carillon (MRC d'Argenteuil) et sont soumises aux inondations printanières favorisant l'étendue de marais riverains et des prairies humides que l'on y retrouve.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prairies humides et marais riverains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune donnée disponible pour ce site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les habitats humides sont propices au déroulement des activités vitales du rat musqué, de la loutre de rivière et du vison d'Amérique.</li> <li>• Aires d'alimentation et de repos pour les oiseaux migrants.</li> <li>• Aire d'alimentation pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques et de rivage.</li> <li>• Les habitats humides constituent des frayères et des aires d'alevinage en eau calme pour plusieurs espèces de poissons d'intérêt sportif et commercial.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les îles Pelées sont incluses dans le refuge d'oiseaux migrants de l'île Carillon. Elles sont localisées sur la voie migratoire de l'Atlantique.</li> <li>• Des activités de pêche (en eau libre et sur la glace) et de chasse sont pratiquées dans ce secteur.</li> </ul>

Type de milieu	Description
<p data-bbox="240 982 354 1045"><b><u>Habitat faunique</u></b></p> <p data-bbox="207 1087 386 1213"><b>Aire de concentration des oiseaux aquatiques</b></p>	<p data-bbox="418 338 1279 499">Numéro séquentiel unique : 5590 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Baie du Fer-à-Cheval Superficie légale : 247,83 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>
	<p data-bbox="418 512 1182 674">Numéro séquentiel unique : 5641 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Baie Quesnel Superficie légale : 661,49 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>
	<p data-bbox="418 686 1203 848">Numéro séquentiel unique : 5009 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Baie de Choisy Superficie légale : 492,52 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2003-01-18</p>
	<p data-bbox="418 861 1279 1022">Numéro séquentiel unique : 1157 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Baie de Saint-Placide Superficie légale : 546,38 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>
	<p data-bbox="418 1035 1117 1197">Numéro séquentiel unique : 1156 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Oka Superficie légale : 1582,83 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>
	<p data-bbox="418 1209 1117 1371">Numéro séquentiel unique : 5003 Toponyme : ACOA de la Rivière aux Serpents Superficie légale : 26,32 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>
	<p data-bbox="418 1383 1214 1545">Numéro séquentiel unique : 5565 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – La Grande Baie Superficie légale : 92,86 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>
	<p data-bbox="418 1558 1214 1719">Numéro séquentiel unique : 1183 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Pointe-Calumet Superficie légale : 485,48 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2003-01-18</p>
	<p data-bbox="418 1732 1328 1852">Numéro séquentiel unique : 5564 Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Sainte-Marthe-sur-le-Lac Superficie légale : 753,91 ha Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs Date de création : 2005-05-12</p>

Type de milieu	Description
	<p>Numéro séquentiel unique : 4976            Toponyme : ACOA du Lac des Deux Montagnes – Île Bizard            Superficie légale : 895,44 ha            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2005-05-12</p>
<p><b><u>Habitat faunique</u></b>   <b>Héronnière</b></p>	<p>Numéro séquentiel unique : 5258            Toponyme : Héronnière La Grande-Baie – Oka – P. P-S            Superficie légale : 31,81 ha (incluant la bande de protection 0-200m)            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2005-05-12</p>
<p><b><u>Habitat faunique</u></b>   <b>Habitat du rat musqué</b></p>	<p>Numéro séquentiel unique : 5073            Toponyme : Habitat du rat musqué de la Pointe-aux-Anglais            Superficie légale : 57,05 ha            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2005-05-12</p>
	<p>Numéro séquentiel unique : 5074            Toponyme : Habitat du rat musqué de la Rivière aux Serpents            Superficie : 66,53 ha            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2003-01-18</p>
	<p>Numéro séquentiel unique : 5075            Toponyme : Habitat du rat musqué du Lac des Deux Montagnes – La Grande-Baie            Superficie : 216,64 ha            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2003-01-18</p>
	<p>Numéro séquentiel unique : 6387            Toponyme : Habitat du rat musqué de la Rivière des Mille Iles – Saint-Eustache            Superficie : 27,56 ha            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2005-05-12</p>
<p><b>Habitat d’une espèce floristique vulnérable</b></p>	<p>Numéro séquentiel unique : 3344            Toponyme : Habitat d’une espèce floristique menacée ou vulnérable de la Hêtraie-du-Calvaire-d’Oka            Espèce cible : Callorhize d’automne (<i>Corallorhiza odontorhiza</i> var. <i>odontorhiza</i>)            Superficie légale : 8,84 ha            Responsable : Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques            Date de création : 1995-03-16</p>
<p><b>Parc national du Québec</b></p>	<p>Numéro séquentiel unique : 135            Toponyme : Parc national d’Oka            Superficie légale : 2370 ha            Responsable : Ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs            Date de création : 1990-06-21</p>

Type de milieu	Description
<p><b>Refuge faunique</b></p>	<p>Numéro séquentiel unique : 4589            Toponyme : Refuge faunique de Deux-Montagnes            Espèce cible : Couleuvre brune (<i>Storeria dekayi</i>)            Superficie légale : 5,3 ha            Responsable : Agence métropolitaine de transport            Coresponsable : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs            Date de création : 2000-06-28</p>
<p><b>Réserve naturelle reconnue</b></p>	<p>Numéro séquentiel unique : 9034            Toponyme : Réserve naturelle du Boisé-Roger-Lemoine            Superficie légale : 8,14 ha            Responsable : Ville de Deux-Montagnes            Coresponsable : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques            Date de création : 2013-01-03</p>